

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité –Travail –Progrès

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Conseil National de l'Environnement
pour un Développement Durable



Organisation des Nations Unies pour
l'Alimentation et l'Agriculture



Centre d'Échange d'Information
sur la Biodiversité



ACP MEAs 3

Renforcement des capacités liées aux Accords Multilatéraux sur l'Environnement
dans les pays ACP Phase III (ACP MEA 3) - GCP/GLO/006/EC

STRATEGIE NATIONALE REVISEE EN MATIERE D'ECHANGE D'INFORMATIONS SUR LA BIODIVERSITE DU NIGER (2020-2030) ET SON PLAN D'ACTION

2^{ème} édition

Avril 2022

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	1
LISTE DES PHOTOS	3
LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES TABLEAUX	5
RESUME	6
INTRODUCTION	7
I. MÉTHODOLOGIE	9
II. DEFINITIONS DES CONCEPTS	10
III. APERÇU GÉNÉRAL SUR LA BIODIVERSITÉ AU NIGER (Synthétisé en utilisant le 6eme rapport)	12
3.1. Potentialités	12
3.2. Menaces	31
IV. MÉCANISME D'ÉCHANGE D'INFORMATION SUR LA BIODIVERSITÉ	33
4.1. Définitions	34
4.2 Centre d'échange d'information de la Convention sur la Diversité Biologique	34
4.3 Mission du CHM	35
4.4 Position du CHM dans le cadre de la CDB	36
4.5. Différents sites CHM et leur fonction	37
4.5.1 Site de la Convention sur la Diversité Biologique	37
4.5.2 Site du centre d'échange pour l'accès et le partage des avantages.	38
4.5.3. Site du centre d'échange sur la prévention des risques Biotechnologiques.	39
4.5.4. Centre d'échange d'information sur la Diversité Biologique national (CHM du Niger)	40
4.6 <i>CHM national et Coopération Scientifique et Technique</i>	41
III. ÉTAT DE LIEU DU MÉCANISME D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LA BIODIVERSITÉ AU NIGER	42
3.1. Mécanisme de collecte et de diffusion des données et informations	42
3.1.1. Mécanisme de collecte des données	42
3.1.2. Mécanisme de diffusion des données et informations	43
3.2. Capacités de collecte et de diffusion des données et informations sur la Biodiversité	44

3.3. Technologies disponibles en matière de partage des données et informations sur la biodiversité	44
IV. CONTRAINTES	45
4.1. Contraintes en matière d'équipements	45
4.2. Contraintes en matière de coopération scientifique et technique	45
4.3. Contraintes en matière de mobilisation de ressources financières	45
V. INITIATIVES ENTREPRISES POUR LEVER LES CONTRAINTES	46
VI. CONTEXTE DE RÉVISION DE LA STRATÉGIE	47
6.1. Perspectives du CHM 2030	48
6.2. Vision de la présente stratégie	49
VII. PLAN D'ACTION	50
7.1. Axes stratégiques, objectifs et orientations	50
7.2. Plan de mise en œuvre de la stratégie	56
VIII. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE	68
8.1. Dispositif de mise en œuvre	68
8.2. Modalités de mise en œuvre	69
CONCLUSION	71
BIBLIOGRAPHIE	72
ANNEXE	74

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEM : Accords Environnementaux Multilatéraux ;

APA : Accès aux ressources génétiques et Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation ;

BCH : Biosafety Clearing House (Centre d'Echange d'Information sur la Biosécurité) ;

CDB : Convention sur la Diversité Biologique ;

CeBioS: Capacity for Biodiversity and Sustainable Development (Capacité pour la Biodiversité et le Développement Durable);

CHM: Clearing House Mechanism (Centre d'Echange d'Information) ;

CIPV : Convention Internationale sur la Protection des Végétaux ;

CMS : Convention on Migratory Species (Convention sur les Espèces Migratrices de faune Sauvage);

CNB : le Cadre National de Biosécurité ;

CNCOD : Comité National de Coordination des Organisations de Lutte contre la Désertification ;

CNEDD : Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable ;

CNULD : Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification ;

COP : Conférence Of Parties (Conférence des Parties) ;

CTDB : Commission Technique sur la Diversité Biologique ;

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (Food and Agriculture Organization) ;

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial ;

GBIF : Global Biodiversity Information Facility (Système mondial d'information sur la biodiversité) ;

i3N : Initiative « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens »;

INRAN : Institut National de la Recherche Agronomique du Niger ;

IRScNB : Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique ;

ODD : les Objectifs de Développement Durable ;

OGM : Organismes Génétiquement Modifiés ;

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement ;

ONU : Organisation des Nations Unies ;

OVM : Organismes Vivants Modifiés ;

- PAN/LCD** : Programme d'Actions Nationale sur la Lutte Contre la Désertification ;
- PDES** : Plan de Développement Économique et Social ;
- PFN** : Points Focaux Nationaux ;
- PNEDD** : Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable ;
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement ;
- PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement ;
- PTF** : Partenaires Techniques et Financiers ;
- PTK** : Portail Tool Kit ;
- RGAC** : Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel ;
- SE/CNEDD** : Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable ;
- SNPA/BD** : Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique ;
- SNPA-CHM** : Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Echange d'Informations sur la Biodiversité ;
- UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature ;
- UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Sciences et la Culture ;
- WCMC** : Word Center of Monitoring and Conservation (Centre Mondial de Surveillance et de Conservation de la Biodiversité) ;

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Ecosystème terrestre	13
Photo 2 : écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques	14
Photo 3 : Diversité génétique végétale y compris les espèces endémiques	17
Photo 4 : Exposition de camelins au SAHEL à Niamey (mars 2014). Exposition d'un bovin au Marché de Tourakou Niamey (Décembre 2021)	19
Photo 5 : Aires protégées	22
Photo 7 : Palmerais du Djado	26
Photo 8 : Cuvette oasien de Manga	28
Photo 9 : Parc agro forestier à accacia albida	31

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Effectifs des éléments de la flore nigérienne en 2013.....	15
Figure 2 : Répartition des espèces de la richesse faunique du Niger (MESUDD, rapport sur les zones humides, 2014)	18
Figure 3 : Situation des effectifs du cheptel vif du Niger (Niger, 2007a; Niger 2007b)	18
Figure 4 : Répartition des zones humides au Niger	23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : la Diversité intra spécifique du cheptel nigérien19

RESUME

Depuis 2011, les pays parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ont travaillé le plan stratégique 2011-2020. Ce plan est arrivé à terme en 2020, l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies nationales et plans d'actions sur la Diversité Biologique faites en 2018 à travers l'élaboration du 6ème rapport national a montré que la mise en œuvre des objectifs est trop lente et que ces objectifs nationaux ne pourront être atteints qu'après 2020. Un nouveau cadre mondial Post 2020 est élaboré et sera adopté à la 15ème conférence des parties à la convention sur la Diversité Biologique, c'est pourquoi les pays parties à la CDB ont été invités à réviser les stratégies nationales et plan d'actions sur la Diversité Biologique conformément aux nouvelles orientations du cadre mondial Post 2020.

Le présent document constitue la nouvelle Stratégie Nationale et son Plan d'Action en matière d'échange d'informations sur la Diversité Biologique pour la période (2020-2030). Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cadre mondial pour la biodiversité post 2020. Elle s'inscrit aussi dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation de la 14ème conférence des parties à la convention sur la Diversité Biologique relative à la mise à jour des stratégies et plans d'actions sur la Diversité Biologique pour la mise en œuvre du nouveau plan stratégique 2020-2030.

Le processus de révision de la présente stratégie a été de manière participative et inclusive avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Le document de la présente stratégie est structuré comme suit : (i) Aperçu général sur la diversité biologique au Niger; (ii) Mécanisme de mise en œuvre de la Stratégie ; (iii) Etat de lieu sur le mécanisme d'échange d'informations sur la Diversité Biologique ; (iv) Contraintes pour la mise en œuvre de la Stratégie; (v) Initiatives entreprises pour lever les contraintes ; (vi) Contexte de révision de la stratégie ; (vii) Plan d'actions de mise en œuvre de la stratégie ; (viii) Mécanisme de mise en œuvre du Plan d'Actions. Le coût global pour la mise en œuvre de la présente stratégie s'élève à **1 795 200 000 FCFA**.

INTRODUCTION

La biodiversité et les avantages qu'elle procure, est fondamentale pour le bien-être de l'Homme et de la planète. Suite aux constats faits par la Communauté Internationale relativement à la perte de cette Diversité Biologique, pourtant indispensable à la survie de l'humanité, qu'il a été décidé l'adoption, en juin 1992 lors de la Conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, d'une Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui vise trois objectifs à savoir: (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) son utilisation durable et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Malgré tous les efforts déployés dans la gestion durable de la Diversité Biologique, pour la mise en œuvre de la CDB, la biodiversité ne cesse de diminuer dans le monde et cette tendance devrait se poursuivre ou s'aggraver si le statu-quo persiste. Pour répondre à cette préoccupation, les Nations Unies ont élaboré un programme ambitieux visant à mettre en œuvre des actions de grande envergure destinées à transformer la relation entre la société et la biodiversité en vue d'atteindre la vision commune de vivre en harmonie avec la nature d'ici 2050. Il s'agit d'un nouveau cadre mondial pour la Diversité Biologique 2020-2030.

Cette Convention s'avère importante pour le Niger qui l'a signé et ratifié respectivement le 11 juin 1992 et 25 juillet 1995 et conformément aux engagements de la communauté internationale pris au Sommet de Johannesburg en 2002 pour réduire la perte de la Diversité Biologique. Dans ce processus le Niger s'engage ainsi à renforcer le mécanisme d'échange d'informations sur la Diversité Biologique conformément à la vision du nouveau cadre mondial post 2020 et à la vision 2050 du nouveau programme de travail sur la Diversité Biologique.

C'est dans cette optique que le Niger à travers le Secrétariat Exécutif du CNEDD a entrepris la révision de sa Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière d'Echange d'Informations sur la Diversité Biologique (SNPA-CHM). Cette SNPA-CHM-2020-2030 se veut plus opérationnelle, plus détaillée et présente des innovations majeures telles que : (i) le mécanisme de communication avec des technologie nouvelles en matière d'échange d'informations sur la Diversité Biologique ; (ii) Un mécanisme de collecte des données et information sur la Diversité Biologique plus structuré; (iii) la

mise en place d'un espace de travail national en vue de faciliter le rapportage sur la Biodiversité; (iv) la création des réseau formel CHM national pour le partage des données et informations sur la Diversité Biologique etc.

La SNPA-CHM révisée constitue le document de référence en matière de d'échange d'informations sur la Diversité Biologique et s'aligne aux visions du nouveau cadre mondial (2020-2030). Elle complète et enrichit considérablement l'ancienne version (2014-2020). La présente SNPA-CHM ravisée est le fruit d'un travail participatif et inclusif en plusieurs étapes, avec l'appui financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Ainsi, le présent document s'articule autour des chapitres suivants:

- ✓ Aperçu général sur la diversité biologique au Niger y compris les potentialités en matière de Diversité Biologique ;
- ✓ Mécanisme de mise en œuvre de la Stratégie ;
- ✓ Etat de lieu sur le mécanisme d'échange d'informations sur la Diversité Biologique
- ✓ Contraintes pour la mise en œuvre de la Stratégie ;
- ✓ Initiatives entreprises pour lever les contraintes ;
- ✓ Contexte de révision de la stratégie ;
- ✓ Plan d'actions de mise en œuvre de la stratégie ;
- ✓ Mécanisme de mise en Œuvre du Plan d'Actions

I. MÉTHODOLOGIE

La présente stratégie constitue la première étape du processus de révision de la stratégie nationale et son plan d'action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) élaboré en 2014. Elle consiste à mettre en place un mécanisme pérenne en matière d'échange d'informations sur la Biodiversité au Niger. Elle se base sur les leçons tirées de la mise en œuvre de la SPA-CHM 2011-2020. Il faut rappeler que le processus de révision de la présente stratégie a été conduit par le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable, Point Focal de la CDB et du CHM. Pour cela, il a été fait recours au service d'un consultant et une approche méthodologique composée des étapes suivantes a été adoptée :

- ✓ Élaboration des Termes de Référence pour le recrutement d'un consultant chargé de réviser la stratégie CHM et donc d'élaborer une nouvelle stratégie 2020-2030 en matière d'échange d'information sur la Diversité Biologique au Niger ;
- ✓ Analyse de la SPA-CHM 2014-2020 pour identifier les insuffisances en matière d'échanges d'informations en vue de donner des directives au consultant pour la définition des axes stratégiques de la nouvelle stratégie ;
- ✓ Exploitation et le partage du contenu de la méthodologie proposée par le consultant notamment la définition des axes stratégiques de la nouvelle stratégie ;
- ✓ Organisation un atelier de pré-validation du document provisoire de la stratégie révisée ;
- ✓ Organisation un atelier d'un atelier de validation du document provisoire de la stratégie révisée.

Étant donné que la mise en œuvre de la stratégie 2011-2020 n'a pas connue beaucoup de progrès, due à la non mise en œuvre des plusieurs actions, la nouvelle stratégie SPA-CHM - 2020-2030 verra prendre en compte les actions prioritaires non réalisées dans la version précédente. La présente stratégie se veut être plus réaliste avec des objectifs plus spécifiques et des indicateurs SMART. Ainsi, la SNPA/CHM 2020-2030 sera mise en œuvre à travers quatre (4) axes stratégiques suivants :

Axe stratégique 1 : collecte et diffusion d'une manière efficace et efficiente des données, informations, connaissances, outils et technologies pour la mise en œuvre de la CDB et ses protocoles ;

Axe stratégique 2 : développement du mécanisme d'échange d'information en matière de Biodiversité ;

Axe stratégique 3 : développement de la coopération scientifique et technique ;

Axe stratégique 4 : renforcement de la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie en matière d'échange d'informations.

II. DEFINITIONS DES CONCEPTS

- **Biodiversité**
- **CHM/ Bioland** : l'outil Bioland est une solution clé en main qui peut être utilisée par tous les pays, quelles que soient les contraintes de capacité auxquelles ils sont confrontés, pour établir un site Web national opérationnel de base du CHM qui, entre autres, peut faciliter efficacement la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et son plan D'Actions sur la Diversité Biologique. Cette solution clé en main utilise le système de gestion de contenu (CMS) Drupal et est disponible gratuitement pour les pays. Les pays intéressés à utiliser l'outil Bioland doivent contacter le Secrétariat de la CDB à secretariat@cbd.int.
- **DaRT**: Le DaRT est le premier outil qui aide les Parties à utiliser efficacement les synergies dans le domaine de la gestion des connaissances et de l'information pour l'établissement de rapports nationaux sur les conventions relatives à la diversité biologique. DaRT est développé par le PNUE, avec le soutien de la SCBD, et a été approuvé par l'Initiative InforMEA qui rassemble les AME. Elle est soutenue financièrement par l'Union européenne et la Suisse.
- **UN-Biodiversity Lab (UNBL)** : UNBL est un environnement gratuit et open-source qui ne nécessite aucune expérience préalable en matière de SIG. La plate-forme offre aux utilisateurs la possibilité de : visualiser les principaux ensembles de données sur le bien public mondial au cœur de la prise de décision sur la nature et le développement durable : accédez à des collections conservées qui intègrent des données spatiales pour la compréhension et l'action ; visualisez et téléchargez des indicateurs dynamiques de changement pour n'importe quel pays du monde ; créer des espaces de travail pour télécharger en toute sécurité des données nationales à analyser en même temps que les données mondiales ; développer des communautés de pratique qui favorisent la transparence des données et la collaboration intersectorielle ; s'appuyer sur l'expertise des partenaires de l'UNBL pour élaborer des stratégies et des plans nationaux.

- **B-Intact** : Outil intégré d'évaluation et de calcul de la biodiversité B-INTACT, En réponse opportune, l'équipe EX-ACT de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) , les nations ont développé l'outil intégré d'évaluation et de calcul de la biodiversité (B-INTACT). L'évaluation de la biodiversité dans l'outil adopte une approche quantitative et qualitative. L'approche quantitative considère un ensemble de relations pour les impacts anthropiques sur la biodiversité, les changements d'utilisation des terres, la fragmentation de l'habitat, les infrastructures et l'empiètement humain. Les réponses de la biodiversité sont quantifiées dans la métrique d'abondance moyenne des espèces (MSA), qui exprime l'abondance moyenne de espèces originales dans des conditions perturbées par rapport à leur abondance dans un habitat non perturbé (où $MSA = 1$ met en évidence un écosystème entièrement intact et $MSA = 0$ met en évidence un écosystème entièrement détruit). Les impacts non quantifiables des activités du projet sur la biodiversité sont évalués avec une évaluation qualitative de la sensibilité de la biodiversité, des activités de gestion et des pratiques diversification, pour compléter évaluation quantitative.

III. APERÇU GÉNÉRAL SUR LA BIODIVERSITÉ AU NIGER

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) définit la Diversité Biologique comme la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre celles-ci ainsi que celle des écosystèmes.

Les ressources génétiques sont les éléments des ressources biologiques d'origine végétale ou animale, microbienne ou autre contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité et ayant une valeur effective ou potentielle pour l'humanité (CNEDD 2015). Dans les sciences du vivant, l'espèce est le taxon de base de la systématique. Il existe 22 concepts d'espèce dans la littérature scientifique.

3.1. Potentialités

Le Niger est une immense pénéplaine, au relief peu contrasté, et dont l'altitude moyenne varie de 200 à 500 m du sud-ouest vers le nord-est à l'exception du massif de l'Aïr qui culmine à 1 944 m au mont Gréboun, au nord, et à 2 022 m au mont Bagazane, au sud, et les hauts plateaux du Djado au nord-est avec 1 000 m d'altitude (Niger, 2016).

Le climat est de type sahélien, caractérisé par une longue saison sèche de huit à dix mois (d'octobre à mai), une courte saison des pluies qui dure trois ou quatre mois (juin à septembre). Ce climat est caractérisé par une très forte variabilité, surtout en termes de pluviométrie avec un cumul annuel compris entre moins de 100 mm et 700-800 mm, divisant le pays en quatre zones hydro-climatiques selon un gradient latitudinal :

- ✓ la zone saharienne couvre 77% du territoire national, avec des précipitations inférieures à 150 mm/an et une température moyenne voisine de 35°C avec un climat désertique;
- ✓ la zone sahélo-saharienne couvre 12% du territoire national; elle enregistre entre 150 et 300 mm de pluie par an avec un climat subdésertique. La zone est propice à l'élevage transhumant ;
- ✓ la zone sahélienne couvre 10% du territoire national avec des précipitations comprises entre 300 et 600 mm/an et est propice à l'agropastoralisme et

- ✓ la zone sahélo-soudanienne qui couvre environ 1% du territoire national avec des précipitations comprises entre 600 et 800 mm/an, adaptée à la production agricole et animale (Niger, 2016).

En effet, le territoire Nigérien présente plusieurs zones agroécologiques, allant de la zone désertique au Nord à la zone soudanienne au Sud. Les écosystèmes sont difficilement identifiables au Niger au stade actuel de connaissances, car ils n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques et globales. Cependant, la fusion des études partielles permet de faire la classification suivante :



Photo 1: Ecosystème terrestre

a) les formations naturelles : Elles comprennent les écosystèmes forestiers (les forêts sèches, les fourrés, les forêts claires et les palmeraies) ; les écosystèmes de savane (avec une phytocénose à dominance graminéenne) ; les écosystèmes steppiques de plaine et de montagne (les plus largement répandus sur le territoire du Niger, et favorable à l'élevage extensif).

b.) les agroécosystèmes : Ce sont d'anciennes formations naturelles que l'homme a progressivement transformées par la pratique agricole et dans lesquelles certaines espèces pérennes font l'objet de protection pour diverses raisons. La photo 2 illustre l'écosystème aquatique.



Photo 2: écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques

a.) les formations naturelles Elles comprennent : le fleuve : c'est le seul cours d'eau permanent du pays et est sujet à des variations susceptibles de modifier la composition de la biocénose associée au milieu ; les lacs : ils sont répartis en lacs naturels et en lacs artificiels (retenues collinaires); les mares : on en dénombre 999 en 1997, dont 22,7% ont un régime permanent; au plan de la biodiversité, la flore est composée principalement d'angiospermes ; les dallols et cuvettes, qui se particularisent par les relations de transfert permanent d'eau entre les stocks de surface et les nappes alluviales; les rivières : ce sont des cours d'eau non permanents, à écoulement saisonnier dont la *phytocénose* et les *zoocenoses* n'ont fait l'objet d'aucune étude spécifique ; les *gueltos* : ce sont des trous d'eau permanente ou temporaire creusés dans les roches ou localisés dans les lits des oueds montagneux et des ravins. Leur phytoplancton est très riche. Les systèmes oasiens : ce sont des gorges formées par le creusement des eaux d'écoulement des parties périphériques des élévations tabulaires. Ces systèmes permettent la pratique des cultures maraîchères, fruitières et du mil dans les zones concernées.

b.) les **agro-systèmes** : Ce sont les aménagements hydro-agricoles, les jardins de plaines et les zones inondables. Toutefois, des recherches ont été effectuées sur les microorganismes utiles, tels que les mycorhizes et les souches de rhizobium.

A. Autres richesses de la Diversité Biologique

Le Niger regorge d'importantes ressources biologiques selon l'inventaire des éléments constitutifs réalisé en 1998 comportant la liste des écosystèmes et de la diversité inter et intra spécifique de la flore et de la faune, (Saadou, 1998; Alzouma, 1998) et régulièrement repris dans les rapports du pays soumis à la FAO à sa Commission des

ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), dans le cadre de la Convention sur Diversité Biologique (CDB).

Djima (2013) rapporte que le nombre de la diversité végétale a augmenté de 21% (487 espèces) de 1998 à 2013. En matière de biodiversité associée, le Niger, compte beaucoup d'espèces : virus (24), bactéries (38), champignons (71), insectes (2 021), mollusques (237), oiseaux (512), reptiles et amphibiens (150), algues (1 034), ptéridophytes (14) et bryophytes (10) (Niger, 2017). Cette biodiversité comprend toutes les composantes connues notamment les écosystèmes, les espèces, les variétés et l'aspect culturel. Le niveau de connaissance quant aux différentes composantes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est très variable, et de ce fait très souvent des données précises manquent pour en donner l'état, même approximatif.

▪ **Diversité génétique végétale y compris les espèces endémiques**

En 2013, la diversité végétale comprenait 2 761 espèces due à la certification de l'existence de 487 nouvelles espèces algales pour le Niger dont 11 espèces pour l'Afrique (Djima, 2013), soit une augmentation de 21% par rapport à l'effectif rapporté jusqu'ici de 2 274 espèces. Ces 487 nouvelles espèces algales s'ajoutent aux 547 connues auparavant. Le groupe des Angiospermes et celui des Algues sont les mieux explorés avec respectivement 1 570 espèces (56,86 %) et 1 034 espèces (37,45 %)

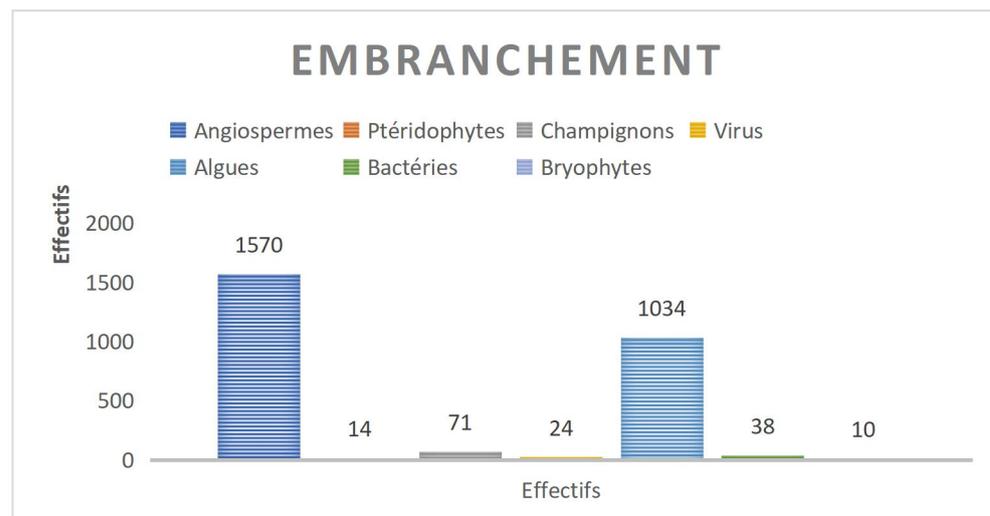


Figure 1: Effectifs des éléments de la flore nigérienne en 2013

Ces espèces sont sources d'une multitude de services et de biens, dont l'alimentation produite ou cueillie, comme indiqué ci-haut. L'exploitation de ces espèces est très variable du fait de diverses considérations dont les besoins et usages culturels, les demandes de marché, le niveau de connaissance des espèces, le niveau technique pour la valorisation, etc. Au Niger, ce sont incontestablement les espèces Angiospermiennes qui sont les plus utilisées au plan agricole pour l'alimentation comme pastoral (fourrage) et même les services. En effet, ces espèces de l'embranchement des Angiospermes sont les plus connues tant des populations que des scientifiques cherchant à répondre à leurs besoins. Djibrim (2010) a recensé 27 espèces de plants d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement destinés à être transplantés dans des pépinières privées à Niamey. Selon cet auteur, 46 337 plants ont été vendus pour un revenu de 19 493,01 USD. La filière des produits forestiers la plus développée et la mieux suivie est celle du bois énergie.

Les formations végétales sont estimées à 109 950 548 ha dont 3 962 862 ha des formations savaniques de la zone sud soudanienne, 35 983 175 ha des formations mixtes sahéliennes et 70 004 511 ha des formations steppiques sahariennes (Mahamane et al., 2011). La diversité biologique des forêts (en particulier les écosystèmes forestiers) est en état de dégradation avancée en raison de plusieurs facteurs, tels que l'avancée du front agricole, les feux de brousse, l'absence de plans de gestion adéquats, l'exploitation des fruits immatures et les changements climatiques. La situation actuelle est caractérisée par une régression des plantes et une diminution de leur diversité (Niger, 2018) ;

La flore ne contient pas d'espèces endémiques spécifiques mais le Niger fait partie des zones d'endémisme de près d'une vingtaine d'espèces. Ces zones comprennent l'Air, le Sahara et le Hoggar. Environ 19 espèces seraient endémiques de ces zones .



Photo 3: Diversité génétique végétale y compris les espèces endémiques

Pour les autres groupes, notamment abritant les espèces de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture associée, les utilisations existent mais sont peu connues du fait de la limite des investigations et d'autres activités de recherche. La spiruline, micro-algue bleue verte, est considérée un super-aliment, riche en protéine, en fer, en bêta-carotène (30 fois plus que la carotte), vitamines, minéraux, oligo-éléments, etc. En raison de cette valeur nutritive, la spiruline est fortement exploitée.

▪ ***Diversité Faunique y compris les espèces endémiques***

Le Niger dispose d'une faune riche et variée composée de 3 200 espèces animales (Figure 4), dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et amphibiens, 112 espèces de poissons et un nombre important d'espèces d'invertébrés (mollusques, insectes). Parmi les invertébrés, les insectes sont les plus nombreux avec 2 021 espèces soit 63% ; (Alzouma, 1998). Parmi ces insectes, l'ordre des coléoptères comprend à lui seul 1 112 espèces, soit 55%.

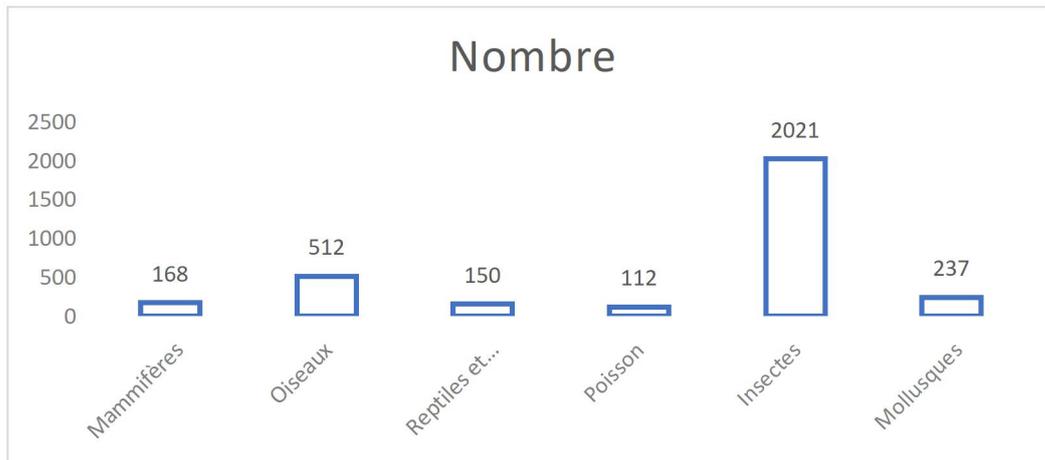


Figure 2: Répartition des espèces de la richesse faunique du Niger (MESUDD, rapport sur les zones humides, 2014)

Répartition des espèces de la richesse faunique du Niger ()

▪ **Diversité des animaux domestiques**

Les mammifères et les oiseaux constituent les espèces animales domestiques essentielles du Niger. Le Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (Niger, 2007a; Niger 2007b) a dénombré 31 039 041 têtes de bétail (Figure 5).

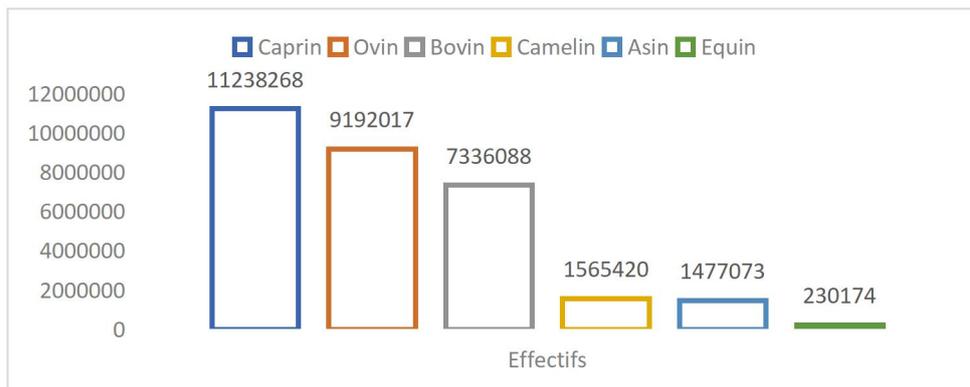


Figure 3: Situation des effectifs du cheptel vif du Niger (Niger, 2007a; Niger 2007b)

A cela s'ajoute 12 196 410 têtes pour la volaille (poules, pintades, canards, oies, dindes, etc.). En outre le Niger dispose d'une large diversité de races au sein de ces espèces (Figure 5 et Tableau 2).

Les espèces animales d'élevage du Niger appartiennent essentiellement aux classes des mammifères et des oiseaux. Ces espèces animales se retrouvent actuellement souvent dans le même écosystème du fait de la facilité d'adaptation et d'intégration qu'elles ont acquises au cours du temps.

La Direction Nationale de Statistiques de l'Élevage (Niger, 2017) estime en 2014 à 11 377 312 bovins répartis en cinq (5) races (Azawak, Dan Zaila, Bororo, Kouri, Djelli et Goudali) et de nombreux métissages offrant des variantes intéressantes. Pour les ovins,

le cheptel est estimé à 11 108 089 têtes et est essentiellement composé de moutons à poils (Oudah, Bali-bali, Ara-ara, Balami) mais également de moutons à laine (Koundoum, Hadine).

Chez les caprins estimés à 14 883 559 têtes, on distingue deux (2) races avec la chèvre du Sahel et la chèvre Rousse de Maradi connue pour sa prolificité et la qualité de sa peau. Les 1 720 185 dromadaires, principalement localisés au Nord et à l'Est du pays, se répartissent en quatre (4) grandes races (Azawak, Azarghaf, Yoria, Berabish). Chez les équins, avec un effectif de 243 310 têtes, ils sont traditionnellement répartis dans les races suivantes : cheval de l'Aïr (Dan Baguézan), cheval du Manga et cheval du Gobir. Les asins sont très cosmopolites et constituent un effectif de 1 731 451 têtes. Près de 24 millions de sujets composent la volaille (Niger, 2009). Cette dernière comprend les poules, les pintades, les canards, les oies, les dindes, etc. Le poulet domine (environ 57,7%), suivi par la pintade (26%), le pigeon (12,3%) et le canard (3,5%) avec une prédominance de races locales (CNEDD-PNUD, 2015). La photo 4 illustre l'exposition de camelins au SAHEL et l'exposition d'un bovin au Marché de Tourakou.



Photo 4: Exposition de camelins au SAHEL à Niamey (mars 2014). Exposition d'un bovin au Marché de Tourakou Niamey (Décembre 2021).

Tableau 1: la Diversité intra spécifique du cheptel nigérien

Espèces	Races
Bovine	Azawak, Bororo, Kouri, Djelli, Goudali
Ovine	Oudah, Targui Ara-ara, Bali-bali, Balami, Koundoum, Hadine, Dane-Zaïla et Ounneymani
Caprine	chèvre du Sahel, chèvre Rousse de Maradi
Cameline	Azawak, Azarghaf, Yoria, Berabish

Diversité intra-spécifique du cheptel Nigérien (MAGEL, recensement Général des bétails)

Avec toutes ces potentialités, quelques-unes des races ont été l'objet des études des travaux scientifiques. La race bovine Azawak, par exemple, a connu des travaux scientifiques depuis 1936 à Filingué puis à Toukounous, suite auxquels elle a été sélectionnée et fixée sur la robe fauve. Actuellement des travaux sont en cours au sein du Projet Azawak en vue de mieux valoriser la race et d'améliorer son impact sur la production animale. Depuis 1998, la chèvre Rousse de Maradi (créé en 1963) fait objet d'un projet d'appui à sa sélection, sa promotion et sa diffusion ; la chèvre rousse est très prolifique (avec des portées de 2 chevreaux en moyenne), elle est précoce et sa peau fine, souple et d'une solidité remarquable fait que sa peau est très recherchée en maroquinerie de luxe. En fin Avril 2012, l'effectif de chèvres rousses (toutes catégories confondues) au Centre Caprin de Maradi, était de 857 ; (PPAAO, 2012).

▪ **Faune sauvage**

En matière d'aires protégées de faune, le Niger en dispose neuf (9) catégories totalisant 1 928 240 d'hectares soit 15,21 % de la superficie du territoire national. En effet, le pays a porté sa couverture en aire protégée de 6,6% en 2011 à 14 ,20% en 2012 puis à 15,21% en 2018 soit une superficie totale de 1 928 240 ha érigées en aires protégées ; pourcentage proche des 17% des superficies terrestres à ériger en Aire Protégées. Il dispose de douze sites (12) classés comme « sites Ramsar » d'une superficie de 2 413 237 ha sur un potentiel de zones humides estimé à 4 317 589 ha (CNEDD, 2019).

Ces aires protégées regorgent d'une faune variée et diversifiée. Ainsi, il a été recensé 267 oiseaux appartenant à 37 espèces dans la RNNAT lors de l'inventaire simplifié de 2013 et 276 crocodiles en 2009 dans certains points d'eau permanents du PRWN. Le Niger possède une faune sauvage la plus riche et la plus diversifiée de l'Afrique de l'Ouest. On distingue la faune de montagne, la faune saharienne et la faune sahélo-soudanienne. Ainsi, on dénombre plus de 160 espèces de mammifères dont les herbivores: *Loxodonta africana* (éléphant), (*Synecerus caffer caffer* (buffle), *Hippotragus equinus* (hippotrague), *Alcelaphus buselaphus* (bubale), *Damaliscus korrigum* (damalisque), *Adenota kob* (cobe de buffon), *Kobus defassa* (cobe defassa) et autres antilopes (*Cephalophus rufilatus*, *Gazelle rufifrons*, Addax, céphalophes et ourébies), *Giraffa camelopardalis* (girafe), rongeurs (porc épics, lièvres, écureuils, rats, etc.); des carnivores (lions, hyènes, guépards, léopards, chacals, ratels, civettes, mangue de Gambie, mangoustes et autres genettes); des primates (patas, babouins, cercopithèques et autres galagos). Le parc de

W abrite environ 80% de la diversité biologique du Niger et constitue l'un des derniers refuges de la faune et de la flore

Les espèces aquatiques comprennent des poissons (plus de 100 espèces), des oiseaux d'eau, des reptiles (crocodiles, lézards), des hippopotames, des lamantins, etc.

▪ ***Ecosystèmes particuliers***

La spécificité des écosystèmes particuliers réside dans leur rareté à l'échelle du territoire ainsi que la biodiversité qui les compose. A travers les grands ensembles cités ci- haut, on distingue au Niger plusieurs écosystèmes particuliers dont entre autres :

- ✓ Les aires protégées ;
- ✓ Les cuvettes
- ✓ Les oasis
- ✓ Les rôneraies
- ✓ Les palmeraies
- ✓ Les gommerais
- ✓ Les parcs agroforestiers

Etc.

▪ ***Aires protégées***

Le Système National des Aires Protégées (SNAP) du Niger est composé de neuf (9) catégories d'Aires Protégées à vocation faunique totalisant environ une superficie de 19 433 240 ha, soit 15,21% du territoire national (CNEDD, 2021).

Ces aires protégées font face à plusieurs menaces dont entre autres : le braconnage, le pâturage illégal, la coupe abusive du bois, les feux de brousse, l'empiétement agricole. Le Parc National 'W' et la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré sont inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et sont désignés respectivement réserve de biosphère transfrontalière et réserve de biosphère.

Les forêts naturelles classées (84) totalisent une superficie de 600 000 hectares et les forêts protégées comprennent le reste du patrimoine forestier. La photo 5 illustre les Aires protégées du Niger.



Photo 5: Aires protégées

▪ **Zones humides**

Les définitions des zones humides sont aussi nombreuses que leurs rédacteurs, mais la convention relative aux zones humides d'importance internationale signée à Ramsar (Iran) en 1971 a défini les zones humides comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». La convention vise à assurer l'utilisation rationnelle et durable des ressources des zones humides et à garantir leur conservation. Elle est entrée en vigueur au Niger le 30 août 1987.

Au vu de la grande diversité de zones humides que recouvre la définition ci-dessus, des études ont permis de dégager pour le Niger quatre grands types de zones humides en fonction de leurs caractéristiques physiques, biologiques et surtout de leur régime hydrologique (UICN, 1995 in Niger, 2017): (i) les plaines inondables des cours d'eau, (ii) les mares, (iii), les systèmes oasiens et (iv) les Dallols et les cuvettes du Manga et du sud Zinder (Figure 1).

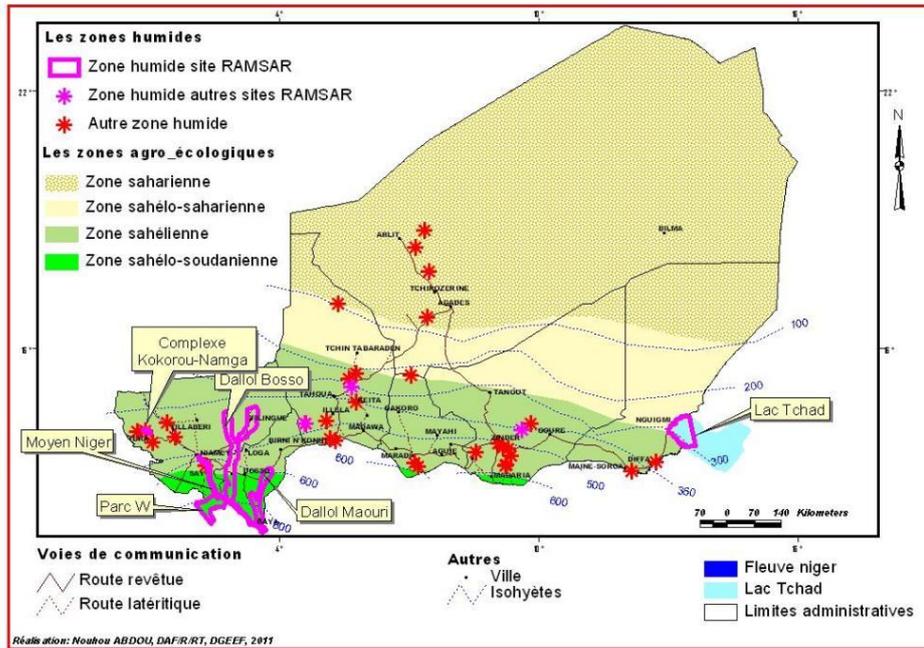


Figure 4: Répartition des zones humides au Niger

Les zones humides contribuent beaucoup au développement socio-économique du Niger, car elles constituent les supports de la production agricole, pastorale, halieutique, sylvicole, apicole et offrent beaucoup d'autres services tels le tourisme, la navigation, hydroélectricité etc. Cependant, les Zones Humides du Niger demeurent fragiles à cause de la continentalité du pays, de l'irrégularité des précipitations conjuguées aux pressions humaines et sont classées parmi les secteurs vulnérables.

Au titre de cette convention de RAMSAR, le Niger a inscrit en 2013, 12 sites sur la liste des zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar), totalisant une superficie de 2 413 237 hectares (PNEDD,2016) sur un potentiel de zones humides estimé à 4 317 589 ha (PDES 2017-2021).

En matière politique, le Niger a été élaborée en 2010 conformément à la recommandation 6.9 de la 6ème Conférence des Parties contractantes à la Convention RAMSAR tenue à Brisbane (Australie) en 1996), sa politique nationale des zones humides, Le but de cette politique est de conserver, de valoriser et de gérer durablement les écosystèmes des zones humides et leur diversité biologique à travers notamment la protection et la restauration des écosystèmes, la production et la valorisation des ressources.

Les gouvernements du Burkina Faso, de la République du Bénin et de la République du Niger ont décidé de collaborer à la gestion de Sites Ramsar exceptionnels qui s'étend sur les deux rives des fleuves Niger et Pendjari. Ils ont donc créé le troisième

« Site Ramsar transfrontalier » qui couvre 2,95 millions d'hectares de la savane soudano-sahélienne comprenant des types de végétation tels que des prairies, la brousse, la savane boisée et de vastes forêts-galeries. (CNEDD, 2019).

Photo 6: les roneaies



La rôneraie la plus importante au Niger se trouve dans le Dallol Maouri et le long du fleuve à Gaya. Elle couvre une superficie de 30.000 ha. En dehors de la production des lattes, le rônier est un arbre à multiples usages et les autres produits qu'il fournit sont tellement importants qu'on peut considérer que tout de l'arbre est utilisé. C'est à cause des services multiples qu'elle offre que le rônier est appelé dans cette zone comme mère nourricière.

Cette importance se traduit à travers les produits ou sous-produits du rônier notamment les fruits, le "miritchi", les fleurs mâles, les racines, les pétioles et les feuilles. Sur la base d'hypothèse des données d'inventaire de 1988 et de 1996, la rôneraie du Dallol Maouri compte environ 187.554 pieds femelles en production, celle du fleuve aurait 15.344 pieds femelles, soit un total de 202.898 pieds femelles productrices.

Selon les paysans, chaque pied fructifie tous les 8 mois pour donner 250 fruits environ soit une production totale de 50.724.500 fruits/an. On estime que 10 à 30% des fruits sont prélevés à l'état vert selon les régions soit entre 5.072.450 et 15.217.350 fruits. Ainsi, ce sont de 45.652.050 à 35.507.150 fruits qui arrivent à maturité. Le fruit mûr

est vendu à 10 FCFA sur le rônier soit un revenu de 50.724.500 à 152.173.500 F CFA/an pour l'ensemble de la rôneraie.

▪ **Palmeraies**

Au Niger on rencontre plusieurs palmeraies, mais l'une des importantes est celle de la vallée du Goulbi N'kaba qui traverse le département de Mayahi (Région de Maradi) sur une distance de 70 km et couvre une superficie d'environ 31.500 hectares.

Les effets conjugués des sécheresses et de la pression anthropique croissante ont modifié depuis un peu plus de deux décennies la structure et la composition de cette palmeraie à *Hyphaene thebaica* (palmier doum) autrefois très dense. Les doums adultes ont fortement régressé pour laisser la place à des taches de rejets au niveau des souches exploitées. La reconstitution du peuplement n'a pu se faire ni par voie végétative, ni par voie générative à cause des pratiques liées à l'exploitation intensive des feuilles pour l'artisanat et à la récolte des fruits. Le peuplement ligneux accompagnant le doum a subi aussi de fortes pressions pour satisfaire aux besoins en bois de feu et de service des populations riveraines. Il est aujourd'hui principalement constitué de tiges d'avenir.

Dans un contexte de péjoration climatique, de pression foncière, de pauvreté et de dégradation du capital foncier productif, les populations riveraines de la vallée ont développé des stratégies pour pallier leur précarité : diversification mais aussi extensification des systèmes de productions. Les agriculteurs sont devenus des propriétaires d'animaux et les éleveurs des agropasteurs. Les pratiques traditionnelles liées à la jachère et aux contrats de fumure ont quasi disparu. Les résidus de cultures sont récoltés de façon systématique par les agriculteurs sans pour autant être remplacés par une utilisation accrue d'intrants. La pénurie de bois de feu a conduit les populations à utiliser les résidus de cultures et le fumier animal comme combustibles de substitution.

D'une vocation traditionnellement sylvopastorale, le Goulbi a vu les défrichements agricoles atteindre près des deux tiers de sa superficie avant que les autorités coutumières ne réagissent pour fixer les fronts de défrichement et faire appel aux autorités administratives pour sauvegarder les ressources encore existantes au niveau de la partie centrale., (MH/E/LCD, 2004).



Photo 7: Palmerais du Djado (source étude sur

▪ *Cuvettes*

Les cuvettes oasiennes sont des zones de bas-fonds de forme circulaire ou ovale situées en milieu sahélien pastoral. Elles maintiennent en place des populations rurales car elles sont la source principale de production et de diversification agricole dans ces régions à potentialités agricoles très réduites (NIGER,2017).

Le système oasien du Manga constitue un écosystème particulier qui renferme un potentiel de production agricole et des ressources environnementales à nul autre pareil dans ce milieu semi-aride. Sans ces cuvettes, les populations seraient obligées d'émigrer, ce qui constitue actuellement un problème majeur en Afrique de l'Ouest. Cependant, ces cuvettes se dégradent lentement. Même la tendance récente enregistrée vers une pluviométrie plus abondante au Niger et dans la zone d'intérêt depuis les années n'a pas permis d'inverser le processus de la désertification dans le sud-est nigérien donc de l'ensablement des cuvettes, mettant davantage en péril la sécurité alimentaire et aggravant la pauvreté des communautés riveraines. Ces cuvettes oasiennes sont des zones de bas-fonds à haute valeur agricole (Ambouta et al., 2018).

Les oasis/Cuvettes oasiennes

La superficie oasienne au Niger est estimée à 2300 hectares. Elle est consacrée à la culture du palmier dattier, des fruits (manguiers, citronniers, goyaviers, cannes à sucre, agrumes) et des cultures maraîchères (pommes de terre, oignon, tomate, laitues, choux, ail...).

Le potentiel phoenicicole au Niger est estimé à plus de 720 000 pieds pour une production annuelle d'environ 8000 tonnes de dattes (www.raddo.org/info/Les-oasis-du-Niger).

Il existe trois types d'oasis qui peuvent être distinguées au Niger :

- les oasis d'oued ou de vallée
- les oasis de nappes
- les oasis de cuvettes

Les oasis du Niger représentent une petite superficie des oasis du Sahel. Aucun recensement général des palmiers dattiers en territoire nigérien n'a été encore effectué. De même, les services de l'agriculture ne disposent pas de moyens statistiques leur permettant de chiffrer toutes les productions agricoles. D'après l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, la superficie cultivable consacrée à la culture du palmier dattier serait de 2 800 hectares. Selon Jahiel (1996), le nombre de dattiers est estimé à 720 000 pieds répartis comme suit : Nombre de dattiers - Aïr - In Gall 70 000 - Agram – Djado - Kawar 350 000 - Damagaram 100 000 - Manga 200 000 Total 720 000.

Selon cet auteur, la production des dattes au Niger est d'environ 8 000 tonnes par an soit un rendement unitaire de 11 kg. Cette production est largement en deçà de la production potentielle et une grande proportion est de qualité moyenne à médiocre. D'après les résultats du recensement général de l'agriculture et le cheptel (RGAC) effectué par les Ministères du développement agricole et de l'élevage de 2005 à 2008, les peuplements des dattiers au Niger seraient de 485 562 pieds répartis par région au niveau de la carte suivante. Ce qui montre alors une baisse assez nette du nombre des dattiers entre 1996 et 2008. Le Niger est un pays producteur et consommateur de dattes dont la faiblesse de la production par rapport à la demande exige des importations. D'après les statistiques de la FAO, la hauteur de ces importations était de 3 000 tonnes de dattes en 1995. Elles proviennent essentiellement de l'Algérie et de la Libye, deux pays frontaliers du Niger. Mais, compte tenu de la perméabilité des frontières, ces chiffres ne reflètent pas le tonnage exact entrant au Niger.

Le Niger dispose donc sur une bonne partie de son territoire, des vastes oasis (ou palmeraies dattiers) dont les potentialités peuvent permettre d'améliorer la situation agricole (grâce à des actions ciblées), et de tendre vers l'autosuffisance alimentaire

tant chantée depuis les années 70. Malheureusement, la plupart des oasis, en dehors de celles qui sont très connues grâce à la qualité de leurs dattes (In Gall, Timia, Iférouane, Dabaga, Bilma, Djado, Fachi, Wacha, Guidimouni, Doungou, Guidiguir), ou par des projets qui y ont été exécutés (Goudoumaria, Diffa, Agadez), ne sont pas judicieusement exploitées et bien mises en valeur.

Pourtant, des gens se battent pour empêcher que ces oasis ne disparaissent comme ce fut le cas des populations d’In Gall à travers l’Association Almadeina pour la réhabilitation des palmeraies au Niger. Actuellement la surface couverte par les oasis (celles de l’Aïr et d’In Gall) a été réduite faisant même craindre une disparition prochaine de celles-ci si des mesures utiles ne sont pas prises à temps. Autre fait inquiétant concernant les oasis au Niger, c’est qu’aucun recensement général des palmiers dattiers en territoire national n’a été encore effectué et que les services de l’agriculture ne disposent pas de moyens statistiques leur permettant de chiffrer toutes les productions agricoles oasiennes et d’estimer leur valeur financière.



Photo 8: Cuvette oasien de Manga

▪ **Gommerais**

Le potentiel gommier du Niger est évalué à 300 000 hectares de gommerais constituées principalement des peuplements naturels. En effet, les peuplements naturels purs couvrent 158 026 hectares, tandis que les plantations artificielles se répartissent sur 4 797 hectares. Le reste est occupé par les formations agroforestières éparses et mélangées. Les principales espèces gommères identifiées sont : *Acacia*

senegal, *Acacia laeta*, *Acacia seyal*, *Combretum nigricans* et *Commiphora africana*. La densité moyenne de l'*Acacia senegal* varie d'environ 30 pieds/ha (bassin occidental) à plus de 200 pieds/ha (bassin oriental). Ce potentiel gommier se présente dans les trois bassins de production comme suit : bassin oriental: berceau historique de la gomme arabique, il s'étend sur la moitié Sud de la région de Diffa (arrondissements de Mainé-Soroa et Diffa) et le Sud-Est de la région de Zinder (arrondissement de Gouré). Son potentiel de production est estimé à 200 000 hectares de peuplements naturels, soit 15 millions de pieds dont près de la moitié (98 000 hectares) est constitué de forêts domaniales de l'Etat ; bassin central: il couvre le Nord de la région de Maradi (Mayahi, Tessaoua, Dakoro), le centre et le Sud-Est de la région de Tahoua (Tchintabaraden, Abalak, Tahoua, Keita, Bouza et Madaoua). Il est constitué de peuplements naturels d'*Acacia senegal* estimés à plus de 50 000 hectares, soit environ 3 750 000 pieds et d'importantes plantations artificielles évaluées à 7 millions de pieds d'*Acacia senegal* et d'*Acacia seyal* et le bassin occidental: il couvre la région de Tillabéry où les forêts naturelles, estimées à environ 40 000 hectares, soit environ 3 000 000 de pieds sont constituées d'un mélange d'*Acacia senegal* et d'*Acacia seyal* et sont essentiellement localisées dans le Liptako Gourma (Sud-Ouest et Nord-Ouest de l'arrondissement Téra et Nord-Ouest de l'arrondissement de Say). Ce bassin renferme également d'importantes plantations artificielles constituées de près de 500 000 pieds d'*Acacia senegal*.

L'inventaire des connaissances locales traditionnelles de techniques production de la gomme arabique a fait ressortir un certain nombre de contraintes majeures qui doivent être levées pour atteindre les objectifs d'une production soutenue d'une gomme de qualité. Il s'agit notamment :

- des pratiques actuelles de récolte de la gomme qui ne garantissent pas la maturation complète du produit, processus indispensable pour atteindre les spécifications de la demande de gomme pour l'essentiel industrielle (Niger 2016) ;
- des pratiques de la récolte mélangée des gommages au niveau de certains bassins de production, ce qui représente un facteur de dépréciation de la qualité et de perte de la valeur marchande de la gomme au niveau international ;
- de l'absence d'un séchage systématique des gommages récoltés, ce qui réduit le gain attendu qui est plus fonction de la qualité de la gomme que de son poids ;

- de la méconnaissance de la pratique de la saignée et de la récolte de la gomme avec les outils appropriés qui ne sont pas de nature à optimiser la quantité et la qualité de la production de gomme.

Des atouts majeurs qui méritent d'être capitalisés ont également été identifiés. Il s'agit entre autres de :

- des organisations de base fonctionnelles acquises aux systèmes de gestion des gommerais et de la pratique de la saignée ;
- l'existence d'une expérience d'aménagement locale et une gestion communautaire des gommerais dans le bassin oriental pouvant servir d'école dans les autres bassins de production de la gomme arabique.

Cependant, l'accélération du processus de la désertification et des sécheresses constatée ces dernières années menace gravement l'équilibre de ces peuplements de gommiers. On assiste à :

- une réduction globale du couvert végétal par la réduction de la régénération naturelle causée par des pressions humaines et animales ;
- une prolifération des autres espèces envahissantes moins intéressantes dans la plupart des gommerais ;
- un tassement des sols dans les peuplements avec une influence directe sur le ruissellement et la réduction de l'infiltration. Pour faire face à ces problèmes, un certain nombre de propositions d'amélioration des connaissances sur les gommerais, des pratiques de gestion des peuplements et de suivi de la dynamique des gommerais et des gommiers ont été formulées (MH/E/LCD,2003).
- ***Parcs agroforestiers***

Le peuplement du domaine cultivé est appelé parc agroforestier. Au Niger on distingue les principaux types physiologiques suivants : les parcs à *Faidherbia albida*, à *Butyrospermum paradoxum*, à *Parkia biglobosa*, à *Parinari macrophylla* (Ounteini), à *Borassus aethyopum*, à *Hyphaene thebaica*. www.fao.org/3/X6813F/X6813F08.htm . Les parcs agro forestiers du Niger sont estimés à 5.000.000 ha (PNEDD, 2016).



Photo 9: Parc agro forestier à accacia albida

3.2. Menaces

Au Niger, la biodiversité subit plusieurs menaces qui sont d'ordre anthropique et naturel.

- Au plan agricole ces menaces sont : les mauvaises pratiques agricoles, la baisse de la pluviométrie, les sécheresses, la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace et les oscillations extrêmes de températures. Ces menaces ont entraîné une faible résilience des espèces végétales et de leurs semences et au-delà, des impacts sur la production agricole totale. Cette faible résilience peut conduire à la disparition de ces espèces végétales.
- Au plan pastoral elle subit également des menaces consécutives à la réduction et à la dégradation de l'espace pastoral, au surpâturage, aux défrichements anarchiques, à la sous-alimentation du bétail, à l'avancée du front agricole, à la dégradation des berges, aux changements climatiques, à l'érosion, à l'urbanisation et aux épizooties, etc.

Ces menaces ont pour conséquence, la rareté et ou la disparition de certaines espèces de bétail domestique dans certaines régions ou zones du Niger. Par exemple, la race bovine Kouri et la race ovine Koundoum sont en voie de disparition par le métissage et la dégradation de leur habitat.

Pour la Biodiversité de la faune sauvage, les principales menaces qui pèsent sur la diversité faunique sauvage sont d'ordre anthropique et naturel. Les menaces

anthropiques sont celles qui sont causées par les actions de l'homme sur son environnement de façon directe ou indirecte. Au nombre de ces menaces on peut citer le braconnage, la dégradation et ou la destruction de l'habitat de la faune, la surexploitation des ressources fauniques, la pollution, l'introduction de certaines espèces envahissantes, la réduction des espaces protégés qui conservent les ressources fauniques, l'absence d'unités et d'outils de gestion dans certaines Aires Protégées, la faible prise en compte des changements climatiques dans la planification et la gestion des Aires Protégées, la faible implication des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles, la faible connaissance de la biologie de certaines espèces fauniques et depuis ces deux dernières années l'orpaillage et le terrorisme avec pour conséquences la destruction des terrains des aires protégées.

Les menaces naturelles sont surtout liées à des contingences climatiques qui elles-mêmes sont consécutives à la baisse de la pluviométrie, à la récurrence des sécheresses, à la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace et aux températures extrêmes. A titre illustratif, 34 espèces de faune sauvage sont menacées ou exterminées directement (braconnage) ou indirectement (destruction de l'habitat naturel, importation ou introduction d'espèces étrangères, ou invasives) par l'homme.

Pour ce qui est de la diversité biologique aquatique, les principaux dangers qui la menacent sont l'ensablement, la surpêche, la prolifération d'espèces aquatiques envahissantes (jacinthe, typha, laitue d'eau, fougère), le rétrécissement et la dégradation des zones de fraie, l'utilisation croissante d'engins de pêche prohibés et ou des méthodes de pêche inadaptées, la pollution des plans d'eau par l'utilisation accrue d'engrais chimiques et des pesticides, l'inorganisation des groupements de pêcheurs et autres acteurs de pêche, l'érosion des bassins versants et la forte évapotranspiration des eaux.

Ces deux photos illustrent la pollution du fleuve Niger par la jacinthe d'eau Pollution du fleuve Niger par la surpêche.



Photo 10: Pollution du fleuve Niger par la jacente d'eau Pollution du fleuve Niger par la surpêche

Quant à la diversité biologique forestière, elle est menacée par divers dangers, notamment :

- ✓ l'agriculture itinérante (extensive) (accroissement des superficies agricoles au détriment des formations naturelles) ;
- ✓ la surexploitation des ressources (surpâturage, défrichement anarchique, coupe abusive de bois, etc.) naturelles ;
- ✓ la dégradation continue des espaces due à plusieurs facteurs dont la surexploitation, l'avancée du front agricole, la dégradation des berges, les changements climatiques, l'utilisation du bois pour le fumage du poisson et l'extraction du natron, la pollution, le surpâturage, les plantes envahissantes, l'érosion et l'urbanisation ;
- ✓ les feux de brousse ;
- ✓ l'insuffisance de suivi administratif des marchés ruraux de bois ayant conduit à la dégradation de certains peuplements forestiers.

IV. MÉCANISME D'ÉCHANGE D'INFORMATION SUR LA BIODIVERSITÉ

Le Mécanisme d'échange d'informations en anglais Clearing House Mechanism (CHM) de la Convention sur la diversité biologique a été créé à la suite de l'article 18.3 de la Convention. À la suite de la décision X/15, sa mission est de contribuer de manière significative à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de son Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, par des services d'information efficaces et d'autres moyens appropriés afin de promouvoir et de faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances et l'échange d'informations, et d'établir un réseau pleinement opérationnel de Parties et de partenaires. Cette mission s'articule autour de trois objectifs majeurs :

- ✓ fournir des services d'information mondiaux efficaces pour faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la Biodiversité;

- ✓ fournir des services d'information efficaces pour faciliter la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la diversité biologique;
- ✓ élargir considérablement le réseau et les services du mécanisme de centre d'échange d'informations.

4.1. Définitions

- a) La Convention sur Diversité Biologique (CDB) : Signée par 150 Etats lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, la Convention sur la diversité biologique est l'instrument juridique internationale mis en place pour une gestion durable de la Diversité Biologique afin de contribuer au développement durable. Conçue comme un outil pratique pour définir les principes d'Action 21 en réalité, la Convention reconnaît que la diversité biologique ne se limite pas aux plantes, aux animaux et aux micro-organismes et à leurs écosystèmes. Il s'agit également des personnes et de nos besoins en matière de sécurité alimentaire, de médicaments, d'air et d'eau frais, d'abris et d'un environnement propre.
- b) CHM : L'expression "Centre d'échange" est la traduction de l'expression anglaise "Clearing-House Mechanism" utilisée à l'article 17 du texte de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). "Clearing-House" vient du monde des affaires et fait référence au lieu où s'effectuent les transactions financières. L'expression est utilisée pour décrire un outil qui permet de faciliter et simplifier les échanges entre de multiples partenaires.

Le Centre d'échange en anglais Clearing House Mechanism (CHM) dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) est un instrument d'échange d'informations conçu pour promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique en vue de réaliser les trois objectifs de la Convention. Il est principal mécanisme d'échange d'informations qui contribue à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique en facilitant la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances et l'échange d'informations, et en établissant un réseau pleinement opérationnel de Parties et de partenaires.

4.2 Centre d'échange d'information de la Convention sur la Diversité Biologique

Le Centre d'échange (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique a été instauré conformément à l'article 18.3 de la Convention « la conférence des parties, à

sa première réunion détermine comment créer un centre d'échange pour encourager et faciliter la coopération scientifique et technique ». :

le site Internet de la CDB www.cbd.int, comme nœud central et incluant les autres centre d'échange d'information à savoir :

- le centre d'échange d'informations sur l'accès et le partage des avantages ([Accès and Benefit Clearing House-ABS](https://absch.cbd.int/)) adress: <https://absch.cbd.int/>

- le centre d'échange d'Information sur la prévention des risques biotechnologique ([Biosafety Clearing House- BCH](https://bch.cbd.int/)) adress: <https://bch.cbd.int/>

- ✓ Réseau des Centres d'Échanges d'Information ;
- ✓ Plusieurs sites associés;
- ✓ Plusieurs outils associés;
- ✓ Diverses institutions partenaires.

Le CHM est actuellement dans une phase de développement afin qu'il puisse mieux contribuer à la mise en œuvre du nouveau cadre mondial Post 2020 de la Diversité Biologique.

4.3 Mission du CHM

Depuis les énoncés aux articles 17 et 18.3 de la Convention sur la Diversité Biologique et suite à la décision X/15, la mission du CHM est de contribuer de manière significative à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et de son Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020, grâce à des services efficaces d'information et autres moyens appropriés afin de promouvoir et de faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances, les échange d'informations, et d'établir un réseau pleinement opérationnel de Parties et partenaires.

Dans le cadre du processus de mise en place du nouveau cadre mondial Post 2020 sur la Diversité Biologique, la mission du CHM a été élargie pour servir du système de rapportage dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. Ainsi, le Sixième rapports national sur la Diversité Biologique(6RN/DB) élaborés en 2018 ont été soumis à l'aide de l'outil de déclaration en ligne et sont accessibles sur le mécanisme du Centre d'échange d'information (CHM) Via l'adresse suivante: [Database | Clearing-House Mechanism | CHM | CBD](https://chm.cbd.int/database/record?documentID=241174).

Celui du Nige : <https://chm.cbd.int/database/record?documentID=241174>

4.4 Position du CHM dans le cadre de la CDB

Dans le cadre des négociations du dispositif qui accompagnera le futur cadre mondial pour la biodiversité il est important de défendre et de positionner le nouvel outil bioland, en effet, deux enjeux majeurs sont au cœur des discussions actuellement, qui conditionnent le succès du nouveau cadre mondial et des objectifs qui y seront fixés et il s'agit de :

- ✓ la nécessité d'associer le plus d'acteurs non-étatiques possibles ;
- ✓ la nécessité de permettre un suivi régulier et précis, sur la base d'indicateurs déterminés.

Pour cela il a été remarqué que le premier point correspondant à la vision du CHM est une plate-forme centralisatrice de l'information sur la biodiversité. Sa mission est de redistribuer l'information à une diversité d'acteurs, afin de les sensibiliser et de les associer à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et ses déclinaisons nationales et locales. Les outils de gestion de contenus proposés par Bioland sont particulièrement adaptés à cette mission.

Dans son interface, le bioland a pour avantage majeur de disposer de plusieurs possibilités d'interopérabilité avec des bases de données et d'informations sur la biodiversité à la fois nationales et mondiales (notamment WCMC et le GBIF), ce qui permet de faciliter le suivi et le rapportage relatifs au cadre mondial sur la biodiversité.

D'abord, au niveau des fonctionnalités basiques : il y'a la possibilité de créer des comptes contributeur et aux gestionnaires des contenus ; passer en revue des différentes possibilités de publication, ensuite dans ses fonctionnalités plus avancées, administration générale du site et de son architecture ; gestion des accès au site, les fonctionnalités nouvelles de l'outil (par rapport à l'outil précédent) ont été développées : c'est le cas d'une fonctionnalité de recherche basés sur des tags automatiques, qui permet de faciliter considérablement le travail de suivi et de rapportage de la mise en œuvre de la Convention et des stratégies mondiales et nationales ; c'est également le cas de fonctionnalités de liens de bas de page qui permettent de faciliter le lien avec les sites nationaux et internationaux qui traitent de la biodiversité et avec les réseaux sociaux dans une logique toujours plus poussée de croisement et de centralisation de informations. Ces rôles ont été notifiés dans tous les documents de base pour la préparation du futur cadre mondial sur la biodiversité.

4.5. Différents sites CHM et leur fonction

4.5.1 Site de la Convention sur la Diversité Biologique

La Convention dispose de trois mécanismes de centre d'échange d'informations : le principal mécanisme de centre d'échange de la Convention (CHM), le Centre d'échange d'informations sur la prévention des risques biotechnologiques du Protocole de Carthagène; et le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages en anglais Accès and Benefit Sharing Clearing House (ABS-CH) du Protocole de Nagoya. Le CHM de la Convention sur la diversité biologique (disponible à l'adresse <http://www.cbd.int/chm/>) a été créé conformément à l'article 18 (3) de la Convention afin de promouvoir et de faciliter la coopération technique et scientifique sur toutes les questions relatives à la biodiversité. Il a été développé en tant que plate-forme unique et unifiée qui soutient également les centres d'échange dédiés du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques en anglais Biosafety Clearing House (BCH) et du Protocole de Nagoya (ABS-CH): <https://accounts.cbd.int/signup>. Toutefois, chacune des chambres de compensation dispose d'un portail dédié à la recherche et à l'enregistrement d'informations afin de répondre aux besoins spécifiques des Parties en ce qui concerne la mise en œuvre des différents traités.

Le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques a été créé en vertu de l'article 20 du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques, en mettant l'accent sur les informations qui doivent être échangées dans le cadre du Protocole de Carthagène. L'ABSCH (disponible à l'adresse <https://absch.cbd.int/>) a été créé en vertu de l'article 14 du Protocole de Nagoya en mettant l'accent sur les informations qui doivent être échangées dans le cadre du Protocole de Nagoya. L'une des principales différences avec le CHM est que les deux autres chambres de compensation énumèrent diverses catégories d'informations que les Parties à chacun des Protocoles sont légalement tenues de fournir par l'intermédiaire du BCH et de l'ABSCH respectivement. Toutefois, les Parties à la Convention n'ont pas d'obligation légale de mettre des informations à disposition par l'intermédiaire du CHM. En raison de ce rôle, le BCH et l'ABS-CH ont des caractéristiques et des fonctions spécifiques à leurs portails individuels.

Les formats et les règles de fonctionnement communs doivent être compatibles et, dans la mesure du possible, harmonisés entre les chambres de compensation. Les formats communs développés pour le BCH utilisent, autant que possible, du texte prédéfini ou des vocabulaires contrôlés compatibles avec les vocabulaires contrôlés du CHM et de l'ABS-CH.

Ainsi, lors de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties (COP 14) à la Convention sur la diversité biologique (tenue à Charm el-Cheikh, Égypte, du 17 au 29 novembre 2018), les Parties ont approuvé les modalités conjointes de fonctionnement du mécanisme de centre d'échange du CHM, du BCH et de l'ABSCH. Les modalités communes ont également été approuvées par la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartégena dans la décision CP-9/2, ainsi que par les Parties au Protocole de Nagoya dans la décision NP-3/3.

L'objectif des modalités communes de fonctionnement est d'assurer la cohérence entre les plates-formes et de renforcer la cohérence et l'intégration entre les trois principales chambres de compensation de la Convention, tout en préservant les fonctionnalités spécifiques propres à chaque chambre de compensation. Les modalités communes de fonctionnement figurent dans l'annexe de la décision 14/25 de la Conférence des Parties.

4.5.2 Site du centre d'échange pour l'accès et le partage des avantages.

Accessible à l'adresse <https://absch.cbd.int>, le Centre d'échange pour l'accès et le partage des avantages (Centre d'échange d'accès et de partage des avantages) est une plate-forme d'échange d'informations sur l'accès et le partage des avantages établie par l'article 14 du Protocole de Nagoya, dans le cadre du Centre d'échange de la Convention établi en vertu du paragraphe 3 de l'article 18 de la Convention.

Le Centre d'échange d'informations sur l'accès et les avantages est un outil essentiel pour faciliter la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, en renforçant la sécurité juridique et la transparence des procédures d'accès et de partage des avantages, et pour surveiller l'utilisation des ressources génétiques tout au long de la chaîne de valeur, y compris au moyen du certificat de conformité internationalement reconnu.

En hébergeant des informations pertinentes concernant l'APA, le Centre d'échange sur l'APA offrira des possibilités de mettre en relation les utilisateurs et les fournisseurs de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées.

4.5.3. Site du centre d'échange sur la prévention des risques Biotechnologiques

Le Centre d'échange d'informations sur la prévention des risques biotechnologiques est un mécanisme établi à l'article 20 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour faciliter l'échange d'informations sur les organismes vivants modifiés (OVM) et aider les Parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du Protocole.

Le BCH fonctionne comme un marché central de l'information où les fournisseurs et les utilisateurs interagissent et échangent des informations sur la prévention des risques biotechnologiques. Tous les utilisateurs intéressés peuvent librement rechercher et récupérer des informations via le site Web de BCH.

Les principales sources d'orientation sur le fonctionnement et la mise en œuvre du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques se trouvent dans les modalités de fonctionnement du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.

Concrètement, le BCH est un site Web gratuit et accessible à tous les utilisateurs qui donne un accès mondial à une variété d'informations scientifiques, techniques, environnementales, juridiques et de renforcement des capacités dans les six langues officielles de l'ONU. Le BCH remplit son mandat en fournissant une plate-forme dynamique où les informations sont enregistrées par les utilisateurs et où elles peuvent être facilement recherchées et récupérées.

Le Centre d'échange d'informations sur la prévention des risques biotechnologiques (BCH) offre un accès gratuit à tous les utilisateurs. Une grande partie de l'information contenue dans le BCH est détenue et mise à jour par les gouvernements nationaux. Il peut être utilisé pour aider à prendre des décisions éclairées concernant l'importation ou la dissémination d'organismes vivants modifiés.

Le BCH favorise la transparence dans la prise de décisions en matière de biosécurité en permettant un accès facile et ouvert aux informations clés, ce qui facilite la participation effective du public et des organisations non gouvernementales au processus décisionnel. Le BCH facilite la coopération scientifique et technique en

permettant aux utilisateurs de contribuer ou d'accéder à des informations relatives à la prévention des risques biotechnologiques, et en facilitant la coordination et la synergie entre les initiatives.

4.5.4. Centre d'échange d'information sur la Diversité Biologique national (CHM du Niger)

Au cours de la COP12 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la décision XII/2, paragraphe 15-17, a appelé les parties à développer davantage leurs mécanismes nationaux d'échange d'informations grâce à l'assistance d'autres pays parties développés. Cela a été réitéré dans la décision XIV/25, paragraphe 3. Ces décisions contribuent à la réalisation de l'objectif 19 de l'Aichi (D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies relatives à la biodiversité, à ses valeurs, à son fonctionnement, à son statut et à ses tendances, ainsi que les conséquences de sa perte, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées). En outre, le développement des MSC contribue également à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Conformément à cette décision, le Niger a mis en place son CHM national le 12 mars 1999, grâce à l'appui de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRScNB) a officiellement lancé son site CHM et nommé un Point Focal Opérationnel du CHM. Ce site a été lancé à l'adresse front page suivante : <http://bch-cbd.naturalsciences.be/niger/ner-eng/default.htm> . En 2005, le CHM-Belge a mis en place un Portail ToolKit (PTK) pour le Développement des CHM nationaux dans le cadre du partenariat CHM de la Convention sur la Diversité Biologique. Ainsi, le responsable du CHM du Niger a subi une formation de mise à niveau sur le PTK et son nouveau site est devenu <http://ne.chm-cbd.net> . Les Points Focaux ont également subi plusieurs sessions de renforcement des capacités sur la gestion du nouveau portail PTK à Niamey, en décembre 2009, décembre 2012, mars 2013, septembre 2015 et Octobre 2017.

Depuis 2007 la Belgique a mis en place un volet sensibilisation visant le renforcement des Points Focaux Nationaux pour le Centre d'Echange d'Informations dans la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. Depuis lors la mise en place de ce volet, le Niger a mené plusieurs activités de sensibilisation

Depuis 1999, le partenariat belge CHM promeut les MSC nat dans les pays en développement. De 2006 à 2018, les CHM partenaires ont été formés à l'utilisation de

la boîte à outils du portail CHM (PTK). À partir de 2019, les formations CHM utiliseront le nouvel outil CMS 'Bioland'. Cet outil facile à utiliser et en libre accès est développé par le Secrétariat de la CDB. Il permet l'intégration des données de la CDB et de ses protocoles ainsi que d'autres fournisseurs de données pertinents pour les MSC nationaux. Divers utilisateurs peuvent contribuer au contenu du site Web via une interface Web (la seule exigence est d'avoir un identifiant et un mot de passe).

A travers plusieurs rencontres tenues avec ses partenaires au fil du temps (2007 à Bruxelles, 2012 à Cotonou, 2013 à Marrakech), les partenaires du CHM ont identifié leurs contraintes dans la mise en œuvre de leurs missions au niveau national. Ces réunions ont permis aux partenaires du CHM de partager les meilleures pratiques pour surmonter ces contraintes. Les principales contraintes identifiées sont les suivantes : manque de temps pour gérer les sites Web, connexions Internet irrégulières et problématiques, manque d'expertise informatique de plusieurs acteurs censés contribuer aux sites Web, interaction avec le point focal national et d'autres parties prenantes mal institutionnalisées ainsi que manque d'appropriation par le gouvernement en raison du manque d'allocations budgétaires.

Depuis 2018, le Secrétariat CBD a développé l'outil Bioland pour les CHM nationaux. À partir de 2019, le CHM belge propose des formations aux pays participant au réseau pour passer des sites basés sur PTK à ce nouvel outil Bioland. Aujourd'hui, le Niger est dans le processus de migration pour passer du site PTK vers le Bioland. Son site va passer du site PTK : <http://ne.chm-cbd.net> au site <https://ne.test.chm-cbd.net/> (version Test).

4.6 CHM national et Coopération Scientifique et Technique

En 1997, la Réunion internationale d'experts sur la construction du centre d'échange d'informations a recommandé de « Établir un partenariat CHM pour les points focaux nationaux (PFN) non connectés au Web par les PFN qui ont accès à Internet et à de l'espace supplémentaire sur leur serveur pour ce type de collaboration bilatérale. Cela contribuerait également à créer une identité de CHM parmi les Parties. » Dans ce contexte, la Belgique, à travers son rôle du Point Focal CHM auprès de la Convention sur la Diversité Biologique aide les pays à améliorer leur accès à l'information et fournit des moyens pour les relayer efficacement au niveau national,

entre autres via Internet. Il contribue également à l'échange d'expertise scientifique et technique grâce au programme CEBIOS.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme CeBioS, le Point Focal CHM organise plusieurs activités au profit des pays partenaires dont le Niger. En pratique il:

- ✓ Offre des cours de formation dans le développement et la maintenance de sites Web
- ✓ Héberge des sites Web CHM basés sur le PTK sur son serveur Web
- ✓ Aide à stimuler la mise en réseau et l'échange d'expériences par l'organisation d'ateliers
- ✓ Organise des appels à projets annuels pour le renforcement des sites Web du CHM
- ✓ Organise des appels annuels à projets pour des activités dans le domaine de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public.

III. ÉTAT DE LIEU DU MÉCANISME D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LA BIODIVERSITÉ AU NIGER

3.1. Mécanisme de collecte et de diffusion des données et informations

3.1.1. Mécanisme de collecte des données

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et son plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB), pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), le Niger a fourni beaucoup d'effort dans le cadre la gestion durable de la Diversité Biologique. Il s'agit des activités directement ou indirectement liées à la gestion de la Diversité Biologique. Dans ce processus de mise en œuvre de SNPA/DB, une stratégie nationale et son plan d'action en matière

d'échange d'information (2014-2020) a été élaborée, mais cette stratégie ne dispose pas d'un mécanisme opérationnel de collecte des données et informations sur la Diversité Biologique. Aucune données et informations produites par les institutions intervenant dans le domaine de la gestion durable de la biodiversité ne parviennent au Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) servant du Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et du Centre d'échange d'information (CHM). Cependant, il est créé auprès du Secrétariat Exécutif du CNEDD une Commission Technique sur la Diversité Biologique(CTDB) dont l'une des missions est: (i) de promouvoir l'utilisation des données et informations sur la Diversité Biologique dans la conception et la mise en œuvre des programmes de développement socio-économique; (ii) d'assurer le fonctionnement régulier du centre d'échange d'informations (CHM) sur la Diversité Biologique; (iii) donner un avis sur toutes les questions relatives à la Diversité Biologique.

3.1.2. Mécanisme de diffusion des données et informations

Le principal mécanisme officiel de diffusion des données et informations sur la Diversité Biologiques est le site CHM. L'objectif du CHM Niger est de fournir des informations nécessaires pour la conservation et l'utilisation durable diversité Biologique. D'une manière générale, il a été constaté que la collecte et la diffusion des données et informations ne se fait pas de manière efficace et efficiente. Cependant toutes les institutions impliquées dans le CHM disposent divers types des données et informations, mais la collecte et la diffusion des données et informations disponible demeure toujours une problématique. Ainsi, les lacunes dans la collecte et la diffusion des informations sont les suivantes :

- ✓ Faible connaissance du mécanisme officiel de diffusion des données et informations ;
- ✓ Faible niveau de synergie en matière de collecte et de diffusion des données et informations au niveau national ;
- ✓ Faible motivation des acteurs pour le partage des données et informations
- ✓ Manque de capacité (capacité financière) à collecter les données et informations disponible ;
- ✓ Faible maîtrise des outils de diffusion des données et informations;

- ✓ Faible niveau d'archivage et de traitement des données et informations ;
- ✓ Faible maîtrise des outils informatiques et les technologies associées.

3.2. Capacités de collecte et de diffusion des données et informations sur la Biodiversité

Depuis la création du CHM, les capacités de collecte des données et informations se limitent à ceux initiées par le partenaire Belge à travers la coopération Scientifique et Technique. Dans ce contexte, la Belgique dans son rôle du partenaire principal pour le CHM (qui fait partie du programme CEBioS) aide les pays en développement à améliorer leur accès à l'information et fournit des moyens pour les relayer efficacement au niveau national, entre autres via Internet. Il contribue également à l'échange d'expertise scientifique et technique.

En pratique, le point focal belge du CHM :

- ✓ Offre des cours de formation dans le développement et la maintenance de sites Web nationaux ;
- ✓ Héberge des sites Web CHM basés sur le PTK/Bioland sur son serveur Web;
- ✓ Aide à stimuler la mise en réseau et l'échange d'expériences par l'organisation d'ateliers;
- ✓ Organise des appels à projets annuels pour le renforcement des sites Web du CHM;
- ✓ Organise des appels annuels à projets pour des activités dans le domaine de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public.

3.3. Technologies disponibles en matière de partage des données et informations sur la biodiversité

La mission du CHM est de contribuer de manière significative à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique grâce à des services efficaces d'information et autres moyens appropriés. C'est pourquoi, dans ce monde digital considérablement évolué, où les outils en lignes sont différents, de même que l'utilisation sociale de l'internet, les gestionnaires, les utilisateurs des données et informations sur la Diversité Biologique doivent s'adapter à ces changements afin de profiter au mieux des avantages liés aux technologies émergentes pour leur travail dans le cadre de la gestion des données et informations sur la Diversité Biologique. A cet effet plusieurs outils sont développés par le secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique et mise à la Disposition des parties pour leur travail de mise en œuvre de la

Convention sur la Diversité Biologique au niveau national. Parmi les plus utilisés on peut citer :

IV. CONTRAINTES

4.1. Contraintes en matière d'équipements

Parmi les contraintes en matière d'outils et équipements, on peut citer entre autres :

- ✓ insuffisance des outils informatiques de haut technologie (logiciels avec des licences, les appareils, les matériels de bureau, les outils de communication numérique, etc.) pour le centre d'échange d'information;
- ✓ faible débit de connexion pour poster et télécharger les documents ;
- ✓ bases de données non constamment mises à jour, etc.

4.2. Contraintes en matière de coopération scientifique et technique

Depuis la création du CHM, les mécanismes de coopération et de transfert de technologie se limitent à ceux initiés sous le Partenariat belge. De plus, le CHM Niger n'a pas encore initié des réseaux nationaux, le seul réseau national de partage d'information sur la Diversité Biologique associée au CHM national est le Réseau Global d'Informations sur la Diversité Biologique (GBIF). Aussi, le CHM Niger n'est pas encore associé aux réseaux régionaux et mondiaux existants. Ainsi les lacunes suivantes sont identifiées :

- ✓ méconnaissance des réseaux existants et leur niveau d'acceptabilité de et d'adhésion par d'autres mécanismes dans le domaine d'échange d'informations; faible volonté manifestée pour les CHMs africains dans la mise en place d'un réseau opérationnel;
- ✓ manque d'outils pour fonctionner en réseaux;
- ✓ faible niveau de coopération avec les pays parties en matière d'échange d'information;
- ✓ insuffisance d'initiatives en matière de coopération Sud-Sud par les pays Parties à la CDB.

4.3. Contraintes en matière de mobilisation de ressources financières

Il est bien connu que le CHM est l'outil principal de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique au niveau national en facilitant la mise en œuvre de la stratégie nationale et son plan d'action sur la Diversité Biologique. Cependant, le mécanisme d'échange d'information sur la Biodiversité souffre du manque de financement tant au niveau international qu'au niveau national.

Au plan international, en dehors des ressources mobilisées dans le cadre la coopération scientifique et technique entre le Niger et la Belgique pour le développement des CHM nationaux et le renforcement des capacités en matière de sensibilisation, le Niger n'a pas encore mis en place des mécanismes pour mobiliser les fonds pour des projets d'échange d'information sur la biodiversité.

Au niveau national, les opportunités de financement sont très limitées. A cela s'ajoute:

- ✓ absence d'un mécanisme de mobilisation des ressources financières internes pour le renforcement du système d'échange d'information sur la Diversité Biologique;
- ✓ absence d'un climat favorable à la mobilisation des ressources disponible;
- ✓ faibles capacités en matière de mobilisation des ressources.

V. INITIATIVES ENTREPRISES POUR LEVER LES CONTRAINTES

Malgré la présence du climat non favorable en faveur de la biodiversité, le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique et du CHM en collaboration avec les plusieurs partenaires un processus de résolution des problèmes en matière de communication et d'informations pour la mise en œuvre de la convention sur la Diversité Biologique. Les initiatives suivantes sont entreprises :

- ✓ renforcement des capacités des acteurs sur la maîtrise des outils de gestion des données et informations sur la Diversité Biologique notamment le Bioland, le DART B-Intact dans une perspective de mise en œuvre du nouveau cadre mondial sur la Biodiversité Post 2020;
- ✓ lancement du processus d'élaboration d'un plan financier pour la biodiversité intégrant tout le mécanisme de renforcement des capacités en matière de Diversité Biologique : Grâce à coopération scientifique et technique entre le Niger et la Belgique le Niger vient de rejoindre l'initiative mondial sur le financement de la Biodiversité;
- ✓ renforcement des capacités en matière de gestion des données et informations sur la Diversité Biologique : Dans le cadre de l'initiative Bio-bridge mise en place par le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, le Niger à travers le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable a élaboré et soumis un projet pour demander un

financement afin de mettre en place un réseau d'acteurs pour un rapportage structuré pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique au niveau National;

- ✓ lancement du processus de révision des stratégie (Stratégie en matière d'échange d'informations sur la Diversité Biologique et la Stratégie national et son plan d'action sur la Diversité Biologique) pour répondre aux difficultés de mise en œuvre de la CDB au niveau national ;
- ✓ participation à des appels à candidature dans le cadre du volet sensibilisation du public sur la Biodiversité pour obtenir un appui auprès des partenaires technique et financier la Belgique à travers l'Institut Royal des Sciences naturelles de la Belgique en vue de développer un plan de communication pérenne pour le suivi de la gestion du site CHM/Bioland et création d'une section Communication en vue de faire la promotion du CHM et son site;
- ✓ élaboration d'outils de communication et de sensibilisation du public sur les valeurs socio-économique de la Biodiversité afin de faciliter la mise en œuvre des initiatives ;
- ✓ mise en réseau du CHM/Bioland national avec les réseau existant notamment le réseau GBIF et la création d'une page facebook professionnel pour le CHM du Niger et plusieurs lien avec les médias sociaux au niveau national. Etc.

VI. CONTEXTE DE RÉVISION DE LA STRATÉGIE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et son Plan d'Action sur la Diversité Biologique, le Secrétariat Exécutif du CNEDD a élaboré une Stratégie Nationale en matière d'Echange d'Informations sur la Diversité Biologique (SPA-CHM,2014-2020) et son Plan d'action. Cette stratégie CHM a été élaborée conformément au plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la Diversité Biologique. Le plan stratégique 2011-2020 constitue le cadre d'action décennal de tous les pays et parties prenantes visant à sauvegarder la diversité biologique et les avantages qu'elle fournit aux populations du monde. Ce plan est arrivé à terme en 2020 de même que la stratégie nationale et son plan d'action en matière d'échange d'Informations sur la Diversité Biologique.

La Mise en œuvre de cette stratégie a été évaluée grâce à l'élaboration du 6^{ème} rapport national sur la Diversité Biologique, ce rapport montre que le Niger a fourni beaucoup

d'effort dans la gestion durable de la Diversité Biologique. En dépit des efforts fournis, force est de constater que les objectifs nationaux adoptés dans la SNPA/DB sont loin d'être atteints. Ceci vient d'être confirmé par le 6^{ème} rapport national qui indique que le progrès réalisé pour la plupart des objectifs est lent et que ces objectifs ne pourront être atteints qu'après 2020.

Un nouveau cadre mondial (2020-2030) est élaboré et sera adopté à la 15^{ème} conférence des parties à la Convention sur la Diversité Biologique. Ce nouveau cadre mondial a défini des nouvelles orientations pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique. Parmi ces nouvelles orientations figure la révision des stratégies nationales et leurs plans d'actions en matière de Diversité Biologique ainsi que les outils de mise en œuvre en vue de les aligner aux objectifs du cadre mondial post 2020.

C'est pourquoi, le Niger s'est engagé dans la révision de la SPA-CHM conformément aux orientations du nouveau cadre mondial Post 2020 sur la Diversité Biologique en vue de prendre en compte l'ensemble des faiblesses majeurs constatées au cours de la période de mise en œuvre de la SPA-CHM (2014-2020). Il s'agit également de capitaliser les leçons apprises, en particulier le faible niveau de communication et de coopération.

Ainsi, la stratégie va permettre au Niger de répondre à ses engagements dans un monde digital considérablement évolué, où les outils en lignes sont différents, de même que l'utilisation sociale de l'internet afin de mieux profiter des avantages liés aux technologies émergentes pour le développement des mécanismes d'échanges d'informations (CHM) sur la Diversité Biologique.

6.1. Perspectives du CHM 2030

Dans ce contexte de besoins cruciale des données, informations et des connaissances de haute qualité afin de favoriser et de faciliter la coopération technique et scientifique, le suivi et l'élaboration des rapports nationaux de hautes qualité, le CHM Niger devra être :

- un outil capable de faciliter la mise en œuvre de la stratégie nationale et son plan d'action sur la Diversité Biologique en offrant aux acteurs un espace national de travail, qui facilite l'intégration des données et informations nationales sur la biodiversité pour l'élaboration des rapports structurés au niveau national.

- *un outil de développement de coopération scientifique et technique*: Le CHM sera non seulement un outil de communication, d'éducation et de sensibilisation de diffusion des données et informations à grande échelles mais aussi favoriser et faciliter la coopération technique et scientifique, grâce au renforcement des capacités nationales en matière de collecte, stockage, accessibilité, facilité de recherche, visualisation et partage des données, des informations et des connaissances relatives à la biodiversité. Le CHM devra être plus vivant et interactif avec de nouvelles technologies de l'information notamment, l'utilisation de bases de données, de cartes et de tags automatisés par un mécanismes d'interopérabilité. Cela nécessitera le renforcement des capacités à tous les niveau et la mise place des réseaux hautement organisés, bien gérés et dynamique.

-**un outil d'aide à la décision**. Dans un contexte fortement marqué par les effets des changements climatique et où la biodiversité constitue le support fondamental de la vie , le CHM contribuera à la détermination de thèmes d'intervention prioritaires au niveau national comme l'adaptation basée sur les écosystèmes, les solutions fondées sur la nature , les valeurs socio-économique de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources biologiques, l'accès à ces ressources et le partage des avantages qui en découlent, la connaissance de la biodiversité et le transfert des technologies.

6.2. Vision de la présente stratégie

Conformément à la vision 2035 : « *D'ici 2035, les citoyens nigériens, conscients des rôles et des enjeux de la diversité biologique, la valorisent, la conservent, la restaurent et l'utilisent de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous une vie meilleure dans l'équité* » de la stratégie nationale et son plan d'action sur la Diversité Biologique, la présente stratégie (SPA-CHM-2020-2030) a une vision nationale. Il s'agit de : '*D'ici à 2030, les données et informations sur la Diversité Biologique sont fournies à tous les acteurs grâce à des outils, les méthodes, les innovations, les technologies et les meilleures pratiques et un rapportage structuré pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique afin de mieux*

contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du nouveau cadre mondial 2020-2030 sur la Diversité Biologique”.

VII. PLAN D’ACTION

Le plan d’action développé comprend des actions identifiées suivant les axes stratégiques, les objectifs et les orientations formulés. Les responsables au premier plan sont essentiellement les acteurs intervenants dans la gestion de la biodiversité. Il est supposé que le maximum d’actions doit être réalisé selon le délai précisé dans l’objectif. Les indicateurs de performance sont également fournis.

7.1. Axes stratégiques, objectifs et orientations

Pour institutionnaliser la vision nationale, la nouvelle stratégie CHM se fixe les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique 1 : collecte et diffusion d’une manière efficace et efficiente des données, informations, connaissances, outils et technologies pour la mise en œuvre de la CDB et ses protocoles ;

Axe stratégique 2 : développement du mécanisme d’échange d’information en matière de Biodiversité ;

Axe stratégique 3 : développement de la coopération scientifique et technique ;

Axe stratégique 4 : renforcement de la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie en matière d’échange d’informations.

Pour opérationnaliser les 4 axes stratégiques retenus, 8 objectifs ont été définis. Chaque objectif comprend des orientations stratégiques à partir desquelles des actions sont définis.

Axe Stratégique 1 : Collecte et diffusion d’une manière efficace et efficiente des données, informations, des connaissances, outils et technologies sur la Diversité Biologique, pour la mise en œuvre de la CDB et ses protocoles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique 2020-2030, deux enjeux majeurs en matière d’échange d’informations ont été retenus :

✓ la nécessité d’associer plusieurs acteurs possibles ;

- ✓ la nécessité de permettre un suivi régulier et précis, sur la base d'indicateurs déterminés.

Pour cela le CHM doit être une plate-forme centralisatrice des données et l'information sur la biodiversité. Sa mission est de redistribuer l'information à une diversité d'acteurs, afin de les sensibiliser et de les associer à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et ses déclinaisons nationales et locales. Le CHM Niger doit disposer des outils de gestion de contenus avec plusieurs possibilités d'interopérabilité et des bases de données et d'informations sur la biodiversité à la fois nationales et mondiales (notamment **WCMC, bientôt GBIF, DART, UNLAB, Be-intact etc.**).

Objectif 1 : *D'ici à 2025, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des données, informations, des connaissances, outils et technologies pour une meilleure intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les politiques, plans et programmes sectoriels.*

Orientations stratégiques:

- ✓ accroissement de la conscience du public sur les valeurs socio-économique la diversité biologique et sur les mesures à prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable;
- ✓ conscientisation de toutes les parties prenantes sur l'importance de l'intégration de la biodiversité et les services des écosystèmes dans tous les secteurs;
- ✓ renforcement du mécanisme du rapportage sur la Stratégie et Plan d'Actions de la biodiversité;

Objectif 2 : *D'ici à 2025, mettre à la disposition de toutes les parties prenantes des données et informations sur les bonnes pratiques de gestions durable de la biodiversité, les pressions, les menaces, état et tendance sur la biodiversité au niveau national.*

Orientations stratégiques:

- ✓ facilitation de l'adaption des mesures incitatives positives et l'élimination des subventions néfastes en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique;

- ✓ facilitation à la mise en œuvre des plans de gestion durable de la Biodiversité et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et de l'accès aux meilleures pratiques pour la conservation de la biodiversité;
- ✓ identification des écosystèmes naturels nécessitant des mesures strictes de protection et participation à la réduction de la dégradation et la fragmentation des habitats naturels.

Objectif 3 : *D'ici à 2025, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations relatives à l'utilisation des ressources biologiques/génétiques pour renforcer le partage juste et équitable des bénéfices découlant de leur utilisation afin de faciliter la mise en œuvre du protocole de Nagoya et du protocole de cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques au Niger.*

Orientations stratégiques:

- ✓ facilitation à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation;
- ✓ soutien à la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, y compris par l'échange de connaissances scientifiques, techniques.
- ✓ contribution au développement de la coopération scientifique et technique sur la mise en œuvre du protocole de Nagoya et de Cartagena;
- ✓ Partage d'informations sur la mise en œuvre du protocole de Nagoya et du protocole de Cartagena.

Axe stratégique2 : développement du mécanisme d'échange d'information en matière de Biodiversité.

Le principal outil de coopération dans le cadre de la CDB s'appelle le « Mécanisme de centre d'échange » (CHM/Bioland). Ce terme quelque peu difficile fait référence à un processus international traitant de trois questions : l'échange d'informations, comment accroître la coopération technique et scientifique et comment développer des réseaux efficaces en matière d'échange d'information sur la Diversité Biologique. l'une des tâches importantes du CHM est d'informer et de sensibiliser le public sur

l'importance de la biodiversité et de stimuler les actions de soutien à la conservation de la biodiversité à travers son site web. A cet effet, ce dernier doit être plus développé fournissant des données et informations nécessaires et suffisantes et de hautes qualités. Cela nécessite la mise en place constamment des outils complémentaires et des technologies appropriées. A cela s'ajoute le besoin de renforcer la collecte des données et d'informations sur la biodiversité. Le CHM-Niger reste convaincu que la promotion des bases des données et d'autres outils nouveaux de gestion de la biodiversité sont indispensables, pour rendre disponible une documentation riche et variée en matière de biodiversité.

Objectif 1 : *D'ici à 2023, développer le site web du CHM/Bioland du Niger.*

La mise en œuvre de cet objectif se traduit par les orientations suivantes :

Orientations stratégiques:

- ✓ recherche et exploitation des données non encore publiées ou peu connues au Niger;
- ✓ renforcement de la synergie entre les acteurs en charge de gestion de la biodiversité ;
- ✓ utilisation des bases des données modernes
- ✓ facilitation de la recherche sur la biodiversité à travers la mise à disposition des données probantes et scientifiques ;
- ✓ collaboration avec les masses médias dans la diffusion des données et informations;
- ✓ Collecte et mise en ligne de toutes les données et informations sur la biodiversité.

Objectif 2 : *D'ici à 2023, mettre en place et développer un système pérenne de collecte des données et informations sur la biodiversité.*

La mise en œuvre de cet objectif se traduit par les orientations stratégiques suivantes :

Orientations stratégiques:

- ✓ utilisation des outils et technologies nouvelles et performants d'échange d'informations sur la Diversité Biologique;
- ✓ mise en place d'un espace de travail pour le partage des données et informations sur la Diversité Biologique ;
- ✓ développement du réseautage au niveau national.

Axe stratégique 3 : développement et renforcement de la coopération scientifique et technique

Au Niger, malgré l'évolution des technologies, le niveau de la coopération scientifique et technique en matière de biodiversité est faible. Il a été constaté qu'il existe très peu de réseaux opérationnels dans le domaine d'échange d'informations sur la biodiversité. La création, le renforcement et le développement de ces réseaux constituerait un cadre d'échange d'informations et de partages des données et expériences en matière de biodiversité.

Le premier réseau qui est celui du centre d'échange d'informations sur la Diversité Biologique, rencontre des difficultés en matière de coopération scientifique et technique au niveau national faute d'une implication des parties prenantes. Le CHM Niger devrait organiser des réunions périodiques d'échange d'expérience avec les différentes parties prenantes notamment les gestionnaires de la biodiversité et les contributeurs au site du centre d'échange d'informations sur la Diversité Biologique. Il devrait tenir des cadres de discussion sur le fonctionnement du mécanisme d'échange d'information sur la biodiversité au Niger. Le CHM devrait avoir un mécanisme opérationnel de partage des données et informations centralisées créant la synergie entre les acteurs. Ce dernier doit catalyser de partenariat entre les institutions nationales et étrangères. Il doit profiter de la synergie entre les trois Conventions de Rio et autres traités environnementaux afin de renforcer les capacités des acteurs.

Objectif 1 : *D'ici à 2023, développer et renforcer les réseaux d'échange d'information en matière de Diversité Biologique.*

Orientations stratégiques :

La mise en œuvre de cet objectif se caractérise par

- ✓ développement et renforcement des réseaux nationaux d'échange d'informations à travers le CHM/Bioland;
- ✓ information et facilitation de la participation d'experts nigériens dans des réseaux d'échange d'informations en matière de Diversité Biologique ;
- ✓ établissement d'un partenariat avec les réseaux existants ;
- ✓ renforcement du transfert de technologie ;

Objectif 2 : *D'ici à 2023, développer, renforcer et faciliter le transfert de technologie et la coopération scientifique et technologique*

-Orientations stratégiques:

- ✓ renforcement du transfert de technologie ;
- ✓ développement et renforcement de partenariat entre les institutions nationales œuvrant dans le domaine de la biodiversité ;
- ✓ développement et renforcement de la coopération scientifique et technique avec les partenaires étrangères pour le renforcement des capacités au niveau national.

Axe stratégique 4 : mobilisation des ressources financière pour le fonctionnement du mécanisme d'échange d'informations sur la biodiversité au Niger.

L'échange d'information sur la biodiversité au Niger ne dispose pas d'un mécanisme financier pour sa fonction. Cependant, il est important de rappeler que le CHM du Niger a eu plusieurs appuis de la Belgique obtenu dans le cadre des appels à candidature pour la sensibilisation du public sur la biodiversité et le développement du site CHM national. C'est pourquoi, il est important d'identifier de mécanisme financier pour le fonctionnement du CHM.

Le CHM Niger doit également approprier de mécanisme des financements existants. Des solutions sont en cours avec l'élaboration d'un plan financier national pour la biodiversité au Niger. Dans ce processus, le Niger à travers le Secrétariat Exécutif du CNEDD a entrepris des démarches et a mobilisé des ressources auprès du gouvernement Belge, par l'intermédiaire de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de la Belgique en vue d'identifier et de mettre en œuvre des solutions prioritaires pour le financement de la biodiversité au Niger. Il vient de regagner l'Initiative **BioFin (Biodiversity Finance Initiative)**. Le CHM Niger fonde beaucoup son espoir sur ce plan financier afin de lever les contraintes financières liés à son fonctionnement. De plus, il existe plusieurs opportunités de financement que le Niger pourrait saisir pour lever les contraintes en matière de mobilisation des ressources financières car le cadre mondial post 2020 sur la biodiversité a fait de la mobilisation des ressources une préoccupation essentielle.

Objectif 1 : *D'ici 2025, mettre en place un mécanisme de mobilisation des Ressources financières pour le CHM*

Orientations stratégiques :

- ✓ élaboration et mise en œuvre d'une politique nationale de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité ;
- ✓ facilitation de la prise de conscience des décideurs sur le rôle et l'importance du CHM ;
- ✓ renforcement du cadre collaboration avec les pays, les organisations, les institutions soutenant l'échange d'informations sur la biodiversité ;
- ✓ identification des initiatives de financement de la biodiversité au niveau national ;
- ✓ promotion des valeurs économiques de la biodiversité et de la comptabilité écosystémique ;
- ✓ intégration de la biodiversité dans tous les secteurs ;
- ✓ valorisation de mécanisme de financement du FEM dans le domaine de la biodiversité et le CHM.

7.2. Plan de mise en œuvre de la stratégie

7.2. Plan de mise en œuvre de la stratégie

Orientations stratégiques	Actions	indicateurs	Acteurs de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre en FCFA (X 1000)
<p>Ax1: diffusion d'une manière efficace et efficiente des données, informations, connaissances, outils et technologies pour la mise en œuvre de la CDB et ses protocoles;</p>				
<p>Objectif 1: d'ici à 2025, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des données, informations, des connaissances, outils et technologies pour une intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les politiques, plans et programmes sectoriels.</p>				
<p>Accroissement de la conscience du public sur les valeurs socio-économique la diversité biologique et sur les mesures à prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable</p>	<p>Élaboration des outils mettant en relief certaines pratiques locales pour la gestion de la Biodiversité et les diffuser auprès de toutes les parties prenantes y compris les communautés locales</p>	<p>Nombres et types d'outils élaborés Nombre d'outils diffusés</p>	<p>CNEDD, MELD, PTF</p>	<p>30 000</p>
	<p>Organisation des ateliers nationaux de sensibilisation des acteurs sur les thématiques émergentes de la biodiversité</p>	<p>Nombre de personnes touchés Nombre et types de thématiques élaborées</p>	<p>CNEDD, MELD, UNIVERSITÉS, PTF</p>	<p>30 000</p>

	Atelier de partage de bonnes pratiques de gestion durable de la biodiversité et les possibilités de leur diffusion	Nombre de bonne pratique partagées Nombre de bonne pratique de gestion durable de la biodiversité diffusées	CNEDD, MELD UNIVERSITÉS,PTF	20 000
	Organiser des foras d'information et de sensibilisation des décideurs sur la convention , ses protocoles ainsi que ses outils de mise en œuvre	Nombre d'ateliers et fora de sensibilisation organisés; Nombre des décideurs sensibilisés	CNEDD, PTF	15 000
	Faire une large diffusion des mesures incitatives pour une gestion durable de la Biodiversité	Nombre et type de mesures diffusées	CNEDD, PTF	20 000
	Organiser des manifestations au niveau national pour célébrer la journée international de la biodiversité	Nombre événement organisés	CNEDD, PTF, Acteurs	30 000
	Organiser des journées portes ouvertes sur la biodiversité pour sensibiliser le public	Nombre d'outil exposés pour sensibiliser le public Nombre de stand préparé et présenté au public	CNEDD, PTF, Acteurs	32 000
renforcement du mécanisme du rapportage sur les stratégies et plans sur la biodiversité	Collecter, assembler et disséminer les données et informations relatives à la biodiversité sur une plate-forme centrale	Nombre et type des données collectées Nombre de base des données crée	CNEDD, PTF	25 000
	Organiser des atelier de formation des acteurs sur la gestion des données et information relative à la biodiversité	Nombre d'acteurs formés sur la gestion des données et informations	CNEDD, PTF	30 000
	Organiser des atelier de formation les acteurs sur le mécanisme des rapportage relative à la convention sur Diversité Biologique et ses protocoles.	Nombre d'acteur formés sur le mécanisme de rapportage sur la CDB et ses protocoles	CNEDD, PTF	25 000
conscientisation de toutes les parties prenantes sur l'importance de l'intégration de la biodiversité et	Élaborer des manuels d'intégration de la biodiversité dans les secteurs	Nombre des secteurs ayant intégré la biodiversité dans leur plans	CNEDD, PTF	15 000

les services des écosystèmes dans tous les secteurs	Sensibiliser les acteurs sur l'importance de l'importance de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs	Nombre d'acteurs sensibilisés sur l'importance de l'intégration de la biodiversité dans le secteurs	CNEDD, PTF	25 000
	Répertorier les bonnes pratiques en matière d'intégration de la biodiversité et les diffuser auprès des acteurs	Nombre des bonne pratiques répertories et diffusées auprès des acteurs	CNEDD, PTF	30 000
	Rédiger des articles et des dépliants sur l'importance et les valeurs économique et sociales de la biodiversité	Nombre et types d'articles et dépliants rédigés Nombre et type d'article et dépliant partagé et diffusés	CNEDD, PTF	10 000
Objectif 2: D'ici à 2025, mettre à la disposition de toutes les parties prenantes des données et informations sur les bonnes pratiques de gestions durable de la biodiversité, les pressions, les menacés, état et tendance sur la biodiversité au niveau national				
facilitation de l'adoption des mesures incitatives positives et de l'élimination des subventions néfastes en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique;	répertorier les bonnes pratiques de gestion durable de la biodiversité et les diffuser auprès des acteurs	Nombre des bonne pratiques répertories et diffusées auprès des acteurs	CNEDD, PTF	30 000
contribution à l'identification des espèces naturels nécessitant des mesures strictes de protection;	Sensibiliser les acteurs sur la sauvegarde des espèces menacées ou en voie de disparition	Nombre personnes sensibilisés sur l'importance de la sauvegarde des espèces menacés ou en voie de disparition	CNEDD, MELD, PTF	20 000
facilitation à la mise en œuvre des plans de gestion durable de la Biodiversité et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et de l'accès aux	Réaliser des reportages générales sur les espèces animales et végétales menacés ou en voie de disparition		CNEDD, MELD, PTF	40 000
	Vulgariser le guide de sensibilisation du public sur les impacts des changements climatiques sur la Biodiversité	Nombre d'atelier de vulgarisation organisés	CNEDD, PTF	30 000

meilleures pratiques pour la conservation de la biodiversité;	Élaborer des outils de sensibilisation des acteurs notamment les communautés les menaces, les pressions qui pèse sur la biodiversité	Nombre d'outils de sensibilisation sur les pressions et les menaces sur la biodiversité élaboré et diffusés	CNEDD, PTF	20 000
Objectif 3 : D'ici à 2025, mettre à la disposition des institutions, des organisations, des communautés locales, du secteur privé et des partenaires des informations relative à l'utilisation des ressources biologiques/génétiques pour renforcer le partage juste et équitable des bénéfices découlant de leur l'utilisation afin de faciliter la mise en œuvre du protocole de Nagoya et du protocole de cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.				
soutenir la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, y compris par l'échange de connaissances scientifiques, techniques et institutionnelles	Renforcer le mécanisme d'échange d'information sur le protocole de Nagoya	Nombre des textes, pratiques, mis en ligne sur le site APA Nombre d'atelier des sensibilisation sur le protocole de Nagoya organisés.	CNEDD, institutions de recherche et de formation, PTF, Ministères	15000
	Mise à disposition sur le site du centre d'échange APA de toutes les informations sur la mise en œuvre du protocole de Nagoya au Niger	Nombre des données et informations mises en lignes sur le ABS-CH	CNEDD, PTF	10 000
	Élaborer et diffuser des outils de sensibilisation sur le protocole de Nagoya	Nombre d'outils de sensibilisation élaborés et diffusés	CNEDD, PTF	30 000
	Renforcer la communication pour faciliter le mise en oeuvre du protocole de Nagoya au Niger	Nombre et type d'activité de communication réalisé pour la mise en oeuvre du protocole de Nagoya	CNEDD, PTF	30 000
Soutenir la mise en œuvre du Protocole de cartagena, y compris par l'échange de connaissances scientifiques, techniques et institutionnelles	Renforcer la communication entre les parties prenantes sur le protocole de cartagena	Nombres de réunions de concertation des parties prenantes tenus	CNEDD, PTF	5 000
	Mise a disposition de toutes les informations sur la mise en ouvre du protocole de cartagena au Niger	Nombres des données et informations mise en ligne sur le site BCH	CNEDD, MELD, PTF	1 000
	Organiser des ateliers de sensibilisation sur le protocole de cartagena	Nombre d'atelier de sensibilisation sur le protocole de cartagena organisés Nombre de personnes sensibilisées sur le protocole de cartagena	CNEDD, MELD, PTF	15 000

contribution au développement de la coopération scientifique et technique sur la mise en œuvre du protocole de cartagena;	Développer la base des données BCH au Niger	Nombre de base des données mise à jour et développées	CNEDD, PTF, MELD	15 000
	promouvoir et faciliter la sensibilisation, l'éducation et la participation du public à la prévention des risques biotechnologiques	Nombre de pratique partagée sur le la mise en œuvre du protocole de cartagena	MELD, CNEDD, PTF	10 000
	Promouvoir et faciliter la sensibilisation du public, l'éducation et la participation à la prévention des risques biotechnologiques;	Pourcentage de Parties ayant intégré la prévention des risques biotechnologiques dans les stratégies, plans d'action, programmes, politiques ou législations sectoriels et intersectoriels nationaux.	MELD, CNEDD, PTF	10 000
Partage d'informations sur la mise en œuvre du protocole de Nagoya et du protocole de cartagena.	Collecter et publier tous types d'informations non obligatoires relatives à la prévention des risques biotechnologiques par l'intermédiaire du site BCH	Nombre d'utilisateurs actifs et de visites du BCH.	CNEDD, PTF	20 000
Total Axe 1				638 000
Axe stratégique 2: développement du mécanisme d'échange d'information en matière de Biodiversité				
Objectif 1: D'ici à 2025, développer le site web du CHM/Bioland du Niger				
Promotion des outils et technologies nouvelles et pour l'échange d'informations sur la diversité Biologique;	Identifier tous les outils nouvel en matière d'échange d'information sur la biodiversité	Nombre d'outils nouvel identifier pour l'échange d'information sur la biodiversité	CNEDD, PTF	6 000
	Identifier toutes les technologies nouvelles et outils nouvel en matière d'échange d'information sur la diversité Biologique	Nombre de technologie nouvelles identifier pour l'échange d'information sur la biodiversité	CNEDD, PTF	6 000
	Former les acteurs sur les nouvelles technologies d'échange d'information sur la diversité Biologique	Nombre de personne formés à l'utilisation des nouvelles technologie en matière d'échange d'information sur la biodiversité	CNEDD, PTF	20 000

	Former les acteurs sur les nouvelles outils utilisés en matière d'échange d'information sur la Diversité Biologique	Nombre de personne formés à l'utilisation des nouvel outils en matière d'échange d'information sur la biodiversité	CNEDD, PTF, Acteurs	20 000
	Former les acteurs sur la gestion des connaissances en matière d'échange d'information sur la Biodiversité	Nombre d'acteurs formés sur la gestion des connaissances en matière d'échange d'information sur la biodiversité	CNEDD, PTF	20 000
recherche et exploitation des données non encore publiées ou peu connu au Niger	Identifier et cartographier tous utilisateurs des données et informations sur la biodiversité	Nombre d'utilisateurs des données et informations sur la biodiversité identifié et cartographié	CNEDD, PTF, Acteurs	25 000
	Identifier tous les types des données et information sur la biodiversité à collecter auprès des acteurs	nombre de type des données et informations à collecter auprès des acteurs	CNEDD, PTF, Acteurs	100 000
	Formation des sur la gestion globale des données et information sur la biodiversité	Nombre d'acteurs formés sur la gestion global des données et information sur la biodiversité	CNEDD, PTF, Acteurs	15 000
	Créer et operationaliser un cadre de travail national pour le partage des données et information sur la biodiversité	Un espace de travail opérationnel sur le partages des données et informations relatives à la biodiversité la est mis en place	CNEDD, PTF, Acteurs	300 000
Collecte et mise en ligne de toutes les données et informations sur la biodiversité	Identifier toutes les catégories des données et informations à collecter	Nombre et catégories des données et informations à collecter	CNEDD, MELD,PTF, Acteurs	30 000
	Organiser plusieurs campagne de collecte des données et informations sur la biodiversité	Nombre de campagne de collecte des données et information sur la biodiversité organisées	CNEDD, MELD,PTF, Acteurs	120 000
	Mettre en ligne de manière régulière toutes les données et informations collecté sur le site CHM/Bioland	Nombre et type des données et informations mises en ligne sur le site CHM/Bioland	CNEDD, Acteurs	30 000
Finalisation du processus de migration du site PTK vers le	Développer des nouvelles bases données autour du site CHM/Bioland	Nombre de nouvelles bases données développées sur le site CHM	CNEDD, PTF, Acteurs	60 000

Bioland	Finaliser le transfert des données et informations du site CHM/PTK vers le site CHM/Bioland	Nombre et type des données et informations transférées sur le site CHM/Bioland	CNEDD, MELD,PTF, Acteurs	30 000
	Organiser une cérémonie officiel de lancement du site CHM/Bioland	Nombre de visite sur le nouveau site Bioland	CNEDD, PTF,	200
	Vulgariser le nouveau outil CHM/Bioland auprès des acteurs	Nombre d'acteurs ayant une connaissance de l'outil Bioland	CNEDD, ,PTF, Acteurs	80 000
	Organiser des sessions de formation sur l'outil Bioland	Nombre de séance de formation sur la gestion de l'outil Bioland organisées	CNEDD, ,PTF, Acteurs	60 000
Objectif 2: D'ici à 2025, mettre en place et développer un système pérenne de collecte des données et informations sur la biodiversité.				
Développement du réseautage au niveau national au tour du site CHM /Bioland Niger	Former des acteurs sur l'utilisation des media sociaux dans le cadre de partage des données et information sur la biodiversité	Nombre d'acteurs formés à l'utilisation des médias sociaux	CNEDD, PTF, Acteurs	15 000
	Utiliser les médias sociaux pour une large diffusion des données des données et informations pertinentes.	Nombre des médias sociaux utilisés pour le partage des données et information sur la biodiversité	CNEDD, PTF, Acteurs	5 000
	Utiliser des bases des données modernes en ligne pour renforcer le site CHM du Niger	Nombre de bases des données nouvelles utilisées pour renforcer le site CHM	CNEDD, PTF, Acteurs	10 000
	Utiliser les médias sociaux pour une large diffusion des données des données et informations pertinentes.	Nombre des médias sociaux utilisés pour le partage des données et information sur la biodiversité	CNEDD, PTF, Acteurs	5 000
utilisation des outils et technologies nouvelles pour l'échange d'informations sur la diversité Biologique;	Identifier les outils et technologies pouvant améliorer le site web du CHM	Nombre d'outils et technologies pouvant amélioré le site CHM/Bioland identifiées	CNEDD, PTF, Acteurs	5 000

Mise en place d'un espace de travail pour le partage des données et informations sur la diversité Biologique;	Identifier et cartographier tous les acteurs détenteurs des données et informations sur la biodiversité	Nombre d'acteurs détenteurs des données et informations sur la biodiversité identifiés et cartographiés	CNEDD, PTF, Acteurs	25 000
Total Axe stratégique 2				987 200
Axe stratégique 3: <i>développement et renforcement de de la coopération scientifique et technique</i>				
Objectif 1: <i>D'ici à 2025, développer et renforcer les réseaux nationaux d'échange d'information en matière de diversité Biologique.</i>				
Promotion de la coopération scientifique et technique pour augmenter la visibilité du CHM	Renforcer la collaboration avec la Belgique et autres partenaires pour bénéficier des appuis et technique et financiers	Nombre des initiatives entreprise pour le renforcement de la coopération avec la Belgique	CNEDD, PTF	4 000
	Collaborer avec le Point Focal National du Biosafety ClearingHouse pour une meilleure visibilité du CHM	Nombre des réunions tenus avec les autres acteurs/points focaux	CNEDD, PTF	10 000
	Organiser des réunions régulières des PFI sur les méthodes de collecte des données et informations sur la biodiversité	Nombre des réunions tenues pour les revues des mécanisme de collecte des données et informations sur la biodiversité	CNEDD, PTF	10000
	Organiser des ateliers de sensibilisation pour encourager l'exploitation du CHM comme un outil indispensable à la gestion de la biodiversité	Nombre d'ateliers organisés et les groupes cibles concernés	CNEDD, PTF	30 000
	Créer un cadre de collaboration avec les Conventions internationales, les institutions et les organismes spécialisés en matière de l'environnement et de la biodiversité pour la fourniture des documents	Nombre de documents fournis et institutions impliquées	CNEDD, PTF	500

	Mettre en place un système de collecte de documents produits dans plusieurs institutions, ONG,	Nombre de documents collectés et les institutions d'origine	CNEDD, PTF	1000
<i>D'ici à 2025, développer , renforcer et faciliter le transfert de technologique et la coopération scientifique et technologique</i>				
Renforcement du transfert de technologie;	Identifier et mettre en œuvre toutes les opportunités pour faciliter le transfert de la technologie nécessaires à la mise en œuvre de la CDB	Types d'informations sur le transfert de technologie élaboré et diffusées	CNEDD, PTF	25 000
	Collecter et diffuser les informations sur les liens entre les trois conventions	Types d'information sur les liens entre les trois conventions collectées et diffusées	CNEDD, PTF	25 000
	Créer une cadre national d'échange de connaissances sur les liens entre les trois conventions	Un réseau des points focaux de trois conventions Fonctionnel est mis en place	CNEDD, PTF	2 000
	Créer une collaboration étroite avec le Global Biodiversity Information Facility (GBIF) pour avoir accès aux données digitalisées	Un memorandums signé	CNEDD, PTF	500
Développement et renforcement de partenariat entre les institutions nationales œuvrant dans le domaine de la biodiversité	Recherche des cadres collaboration avec les initiatives, les organisations et les partenaires régionaux et mondiaux pour faciliter l'accès aux données et informations, les bonnes pratiques en matière d'échange d'information s sur la biodiversité;	Nombre de cadre de collaboration mis en place pour faciliter l'accès aux données et information sur la DB	CNEDD, PTF	2 000
Développement et renforcement de la coopération scientifique et technique avec les partenaires étrangères pour le renforcement des capacités au niveau national.	Identifier des nouveau partenaires étrangères pour le développement de la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités national	Nombre des partenaires identifiés pour le développement de la Coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités au niveau national	CNEDD, PTF	2 000

Total Axe stratégique 3					112 000
<i>Axe stratégique 4: mobilisation des ressources financière pour le fonctionnement du mécanisme d'échange d'informations sur la biodiversité au Niger</i>					
<i>Objectif : D'ici 2025, mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour le CHM</i>					
mise en place d'une politique nationale de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité;	Élaborer un plan national de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité en y intégrant le CHM	Nombre de solutions de financement pour la biodiversité y compris le volet CHM identifié	CNEDD, Acteurs	PTF	20 000
Promouvoir un financement durable pour le CHM	Inscrire les activités du CHM dans le budget national	Part du budget national alloué à la gestion de la biodiversité	CNEDD, PTF		1 000
Promotion des initiatives de financement de la biodiversité au niveau national;	Identifier toutes les opportunités de financement de la biodiversité en particulier le financement du mécanisme d'échange d'information sur la biodiversité	Nombre d'opportunités de financement de la biodiversité identifiées	CNEDD, PTF		6 000
Accroître le financement du CHM	Évaluer les besoins en financement en matière d'échange d'information	GAP en matière de besoins en financement pour l'échange d'information sur la Biodiversité	CNEDD, PTF		5 000
	Insérer dans tous les projets et programmes en rapport avec la biodiversité le volet soutenant le CHM	Nombre des projets et programmes en lien avec la biodiversité identifiés	CNEDD, PTF		5 000
	Participer dans le cadre de coopération Sud-Sud et Nord-Sud et dans les réseaux existants pour avoir accès aux ressources financières et technologiques d'échange d'information en biodiversité	Montant du fonds mobilisés dans le cadre de la coopération pour le développement du mécanisme d'échange informations sur la DB	CNEDD, PTF		16 000

	Plaidoyers pour la mobilisation des ressources	PM	CNEDD	5 000
TOTAL AXE 4				58 000
TOTAL GENERAL				1 795 200

VIII. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE

Ce mécanisme est essentiellement composé du dispositif et des modalités de mise en œuvre.

8.1. Dispositif de mise en œuvre

- **Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)** : il a pour mission d'animer la dynamique collective pour la mise en œuvre de la stratégie. Il est le garant de la cohérence des actions entreprises, le CNEDD est appuyé par la Commission Technique sur la Diversité Biologique chargée notamment de :

- ✓ Chargé de suivi de la mise en œuvre de la présente stratégie ;
- ✓ Capitaliser toutes les actions en matière d'échange d'information sur la biodiversité ;
- ✓ Développer les sites du centre d'échange d'information sur la biodiversité ;
- ✓ Mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la présente stratégie ;
- ✓ Organiser des campagnes de sensibilisation sur la CHM pour la mise en œuvre de la stratégie ;
- ✓ Tenir des réunions périodiques pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

- **Ministères de soutien** : ils sont composés des Ministères en charge du Plan, de l'Intérieur, des Finances, des Affaires Étrangères et de la Coopération. Ils ont pour rôle la coordination et la facilitation à la mobilisation des financements externes et internes nécessaires à la mise en œuvre de la SPA-CHM ;

- **Ministères sectoriels et services techniques déconcentrés** : ils participent à la mise en œuvre des actions de mise en œuvre de la SPA-CHM, chacun selon son secteur de compétence. Ils vont contribuer à la mobilisation des financements et veiller au suivi et à la supervision des activités des prestataires de services (opérateurs privés, ONG/AD, OSC et OP) ;

- **Institutions spécialisées de recherche et de formation**. Elles jouent un rôle déterminant dans l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Elles participeront aux développements des technologies, au renforcement des capacités ;

Organisations de la Société Civile

Elles vont contribuer à la mise en œuvre de la SPA-CHM à travers la mobilisation du financement en tant qu'agences d'exécution pour la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités au niveau local ;

-Partenaires Techniques et Financiers : Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sont des acteurs majeurs dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie. Outre leur contribution substantielle au financement de la stratégie, ils participeront aux renforcements des capacités techniques et technologique.

8.2. Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre de la SPA-CHM (2020-2030) reste les mêmes que celle précédente, cette fois-ci, avec un renforcement des rôles des acteurs des niveaux déconcentrés et national. Ces modalités incluent le renforcement des capacités et l'utilisation des technologies appropriées comme mesures prioritaires pour assurer une mise en œuvre plus efficace.

Aussi, la communication et la sensibilisation étant des outils indispensables à la mise en œuvre de la stratégie, le plan d'actions élaboré soutiendra la mise en œuvre de cette dernière. De même, le Niger à travers le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement s'efforcera à mobiliser les ressources financières auprès des partenaires techniques et financiers en afin d'assurer la mise en œuvre de la stratégie et son plan d'actions. L'approche de mise en œuvre sera basée sur la participation de toutes les parties prenantes clefs en mettant en place un mécanisme de partage d'informations à travers la tenue des réunions de suivies. Les principaux acteurs sont les membres de la Commission Technique sur la Diversité Biologique (CTDB). Les principaux acteurs seront identifiés en fonction de leur niveau d'implication dans la mise en œuvre de la stratégie.

Etant donné qu'est l'outil principal en matière de communication et d'échanges des données et informations sur la biodiversité, un bon mécanisme de communication suivi d'un plan d'actions, permet de donner non seulement une meilleure visibilité des activités de la stratégie nationale, mais également, de coordonner les actions nécessaires pour atteindre ses objectifs de la stratégie. la stratégie de communication va privilégier les activité suivantes :

- organisation des séances de sensibilisation, de plaidoyer, de lobbying et de mobilisation ;

- organisation d'émissions en différé à la télévision et à la radio (émissions interactives) ;
- Célébration des journées sur la biodiversité ;
- constitution et diffusion de kit d'information sur la SPA-CHM et la la B ;
- affichage des posters partout où de besoins ;
- réalisation des émissions télévisuelles et radiophoniques ;
- rédaction et insertion des articles dans les journaux ;
- organisation des journées portes ouvertes à l'intention des leaders ;
- organisation des séminaires sur les questions relative à la biodiversité;
- réalisation des sketches télé –radio ;
- organisation des émissions sur la biodiversité au niveau des médias publics et privés ;
- élaboration d'outils de communication sur l'APA (posters, dépliants) ;
- organisation des conférences de presse sur le CHM APA et BSC ;
- internalisation du site web CHM sur le site gouvernemental.

CONCLUSION

En révisant la SPA-CHM, le Niger a renforcé son mécanisme d'échange d'informations pour une meilleure gestion de la Diversité Biologique. Au regard des constats et des leçons tirées de plus de dix ans de réalisations, le présent document met en relief la problématique du mécanisme d'échange d'informations sur la Diversité Biologique au Niger.

En comparant le coût global de mise en œuvre des activités du volet communication et de sensibilisation de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et son plan d'Action (SNPA/DB 2014-2020) estimé à **1 310 000 000 F CFA** au coût global à consentir pour réaliser toutes les actions pour la SPA-CHM 2020-2030, estimé à **1 795 200 000 F CFA**, montre que le mécanisme de communication et n'a pas connu de progrès significatif.

Le Niger devra donc déployer plus d'efforts pour atteindre les objectifs fixés. Il a certes été démontré que le Niger a fourni beaucoup d'effort dans la gestion durable de la biodiversité mais le mécanisme de communication, de partage des données et d'informations ainsi que les actions de visibilité n'ont pas été à la hauteur des attentes.

BIBLIOGRAPHIE

Alazouma I., 1998. Inventaire des éléments de la Diversité Biologique animale. Niger, 268p.

Cadre National de Biosécurité, Niger (DFPP, 2005) Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), 2010.

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), 2009. Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique, 109p

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), 1998. Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique. Secrétariat Exécutif, Commission Technique sur la Diversité Biologique, 116p.

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), 2009.

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), 1998.

<http://www.cbd.int/chm/>

<https://absch.cbd.int/>

<https://bch.cbd.int/>

Mahamane A., Saadou M., Amadou O., Abdoulaye, Boubé M. & Zaman Allah M., 2011. Guide de planification d'inventaire forestier au Niger, DAF/R/RT, FAO, 32p.

Mahamane A., Saadou M., Amadou O., Abdoulaye, Boubé M. & Zaman Allah M., 2011. Guide de planification d'inventaire forestier au Niger, DAF/R/RT, FAO, 32p.

MHE/LCD : « Stratégie Nationale de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger », 24 juillet 2003, 118 pages

Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, 2012. Plan Forestier National (PFN) –Niger 2012 - 2021, 88p ;

MP 2017. Plan de Développement Économique et Sociale 2017- 2021. 199 p.

Quatrième Rapport National sur la Diversité Biologique, 109p

République du Niger, 2016. Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable au Niger, Annexe au Décret N°2016-522/PRN/ME/DD du 28 septembre 2016,

Saadou M., 1990. La végétation des milieux drainés nigériens à l'Est du fleuve Niger. Thèse d'Etat, Université de Niamey, 395p.

Saadou M., 1998. Evaluation de la biodiversité biologique au Niger : éléments constitutifs de la biodiversité végétale. Conseil National de l'Environnement pour un

Développement Durable **Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), 2010.** Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique, 2ème édition, 114p.

Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique, 2ème édition, 114p.

Tahirou I. D., 2013. Les algues du fleuve Niger et des milieux humides connexes de l'Ouest du Niger. Thèse unique de doctorat de l'université AMD. 191P.

www.cbd.int

ANNEXE

ANNEXE 1: Termes de référence pour le recrutement d'un consultant national pour la révision de la stratégie et son plan d'action en matière d'échange d'information sur la biodiversité dans le cadre du renforcement du CHM

1. Contexte et Justification

Le Centre d'échange (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique a été instauré conformément à l'article 18.3 de la Convention. Ce Centre d'échange offre des services d'information globaux efficaces afin de faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique pour la Biodiversité. La mission du CHM est de contribuer de manière significative à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de son Plan stratégique pour la Biodiversité au niveau national, grâce à des services efficaces d'information et autres moyens appropriés afin de promouvoir et de faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances, les échanges d'informations, et d'établir un réseau pleinement opérationnel de Parties et partenaires. Aujourd'hui, le Centre d'Échange d'Informations est constitué des éléments suivants :

- le site Internet de la CDB www.cbd.int , comme nœud central et incluant son Centre d'Information ;
- le site CHM national accessible à l'adresse : test-ne.chm-cbd.net
- le réseau des Centres d'Échanges d'Information nationaux ;
- les diverses institutions partenaires ;

La Décision IX/30 de la 14 Conférence des Parties (CdP 14) à la convention sur la Diversité Biologique en rapport avec la coopération scientifique et technique invite les Pays Parties à la CDB au renforcement du CHM. Il s'agit de :

- développer des liens entre le CHM national et les réseaux existants,

-développer des mécanismes d'échange d'informations avec les bases de données nationales,

- rendre le CHM plus opérationnel, là où cela est possible et de manière appropriée,
- mobiliser et allouer des ressources pour renforcer la capacité institutionnelle afin de mettre en application le CHM national et de soutenir ses opérations ;
- collecter, examiner et diffuser les données et informations ;
- développer gérer le contenu du site Web et autres activités y associées ;
- identifier les sources d'information liées à la biodiversité au niveau national et encourager leur participation dans le CHM national, et si cela n'est pas encore fait, fournir d'abord les informations de base sur la biodiversité du pays ;
- encourager l'utilisation du CHM national comme outil de dialogue avec la société civile, les principaux groupes et les parties prenantes ;
- traduire le site web national du CHM en langues nationales ou locales, et disséminer d'autres outils appropriés au niveau national, y compris les communautés locales, dans des formats et des langues appropriés.

Le Centre d'échange est actuellement dans une phase de développement afin qu'il puisse mieux contribuer à la mise en œuvre du nouveau cadre mondial pour la biodiversité de l'après 2020 qui sera adopté en octobre 2022 à Kunming en chine lors de la COP15.

Pour faciliter la mise en œuvre de la convention sur la Diversité Biologique au niveau national le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour Développement Durable (CNEDD), Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique et du CHM se propose de renforcer les capacités en matière d'échange d'information en vue de faciliter le rapportage pour la mise en œuvre de ladite convention. C'est pourquoi le Secrétariat Exécutif du CNEDD a sollicité et obtenu auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), un appui financier pour réviser la stratégie nationale et son plan d'action en matière d'échange d'information sur la biodiversité. Les présents termes de référence sont élaborés pour recruter un consultant.

2. Objectifs

2.1 Objectif global

L'Objectif global est de contribuer au renforcement de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité biologique (CDB) au niveau national.

2.2 Objectif spécifique

De manière spécifique, il s'agit de réviser la stratégie et son plan d'action en matière d'échange d'information sur la biodiversité pour l'aligner au nouveau cadre mondial pour la biodiversité.

Résultat

La stratégie et son plan d'action en matière d'échange d'information sur la biodiversité est révisée conformément à la vision du nouveau cadre mondial sur la Diversité Biologique.

Tâches de l'équipe des consultants

Pour atteindre le résultat escompté, les tâches dévolues sont les suivantes :

- ☞ Définir une méthodologie pertinente et cohérente pour la révision de la stratégie ;
- ☞ Faire un état de lieux en matière d'échange d'informations sur la biodiversité au Niger ;
- ☞ Définir les atouts et les contraintes en matière d'échange d'informations sur la biodiversité au Niger ;
- ☞ Définir les perspectives en matière d'échange d'informations sur la biodiversité ;
- ☞ Définir une nouvelle vision de la stratégie CHM pour l'après 2020 ;
- ☞ Mettre à jour le mécanisme d'échange d'informations sur la base de l'existant ;
- ☞ Proposer un plan d'action en matière de renforcement du système d'informations sur la biodiversité en se basant sur l'existant ;
- ☞ Produire un document provisoire de la stratégie et son plan d'action révisée en matière d'échange d'information sur la biodiversité ;
- ☞ Soumission du document de la stratégie révisée à une réunion de pré-validation au Secrétariat Exécutif du CNEDD.
- ☞ Produire un document final de la stratégie révisée en matière d'échange d'information sur la biodiversité en intégrant les observations de l'atelier de validation du document provisoire.

3. Méthodologie

Sous la supervision du Secrétariat Exécutif du CNEDD, la méthodologie adoptée est la suivante :

- Réunion de cadrage entre le consultant et le Secrétariat Exécutif du CNEDD pour avoir une compréhension commune des TdRs ;
- Définition d'une démarche méthodologique par le consultant avant le démarrage du processus de la révision de la stratégie ;
- Le consultant doit échanger à chaque étape avec le Secrétariat Exécutif du CNEDD au cours de l'avancement du processus de révision de la stratégie ;
- Le consultant déposera deux exemplaires (une version hard et une version électronique) dont du provisoire de la stratégie révisée auprès du Secrétariat Exécutif du CNEDD ;
- Le consultant déposera un document final intégrant les observations issues de l'atelier de validation auprès de secrétariat Exécutif du CNEDD.

4. Profil du consultant

- Avoir un niveau d'au moins BAC+5 ;
- Avoir une connaissance avérée en matière de gestion des données et informations sur la biodiversité au Niger
- Expertise technique avérée dans le domaine de gestion des ressources naturelles ;
- Aptitude à travailler en équipe et une grande capacité relationnelle ;
- Capacité rédactionnelle éprouvée ;
- Bonnes aptitudes de communication.